

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU PAYS DE NAY
Maison de l'eau et de l'assainissement
PAE Monplaisir
64800 BENEJACQ

Rapport Annuel sur le Prix Et la Qualité du Service

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Exercice 2017



Station d'épuration d'Assat-Bordes

*En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'Arrêté du 2
Décembre 2013 modifiant l'Arrêté du 2 mai 2007.*

Année 2017

PRÉAMBULE

Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement, est un rapport obligatoire.

« *Le président présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers* » (Conformément à l'Arrêté du 2 décembre 2013, modifiant l'Arrêté du 2 mai 2007, pris pour application de l'article L2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales)

A destination des usagers

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté au bureau du Syndicat et dans les mairies.

Elaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service

Le président a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication.

Présenté avant le 30 juin

Ce rapport doit être présenté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 juin 2018.

En intercommunalité, le conseil municipal de chaque commune adhérent au Syndicat est destinataire du rapport annuel adopté par l'établissement. Le maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports qu'il aura reçus du Syndicat, soit au plus tard le 31 décembre 2018.

Pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Les rapports peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux devront être actualisés.

SOMMAIRE

I / Généralités 4	
II / Présentation du service	5
1 - Organisation	5
2 - Fonctionnement.....	5
3 - Bilan des activités 2017	6
1) Avis sur documents d'urbanisme.....	6
2) Contrôles en assainissement collectif.....	8
3) Interventions sur le réseau	8
4 - Travaux sur les réseaux d'assainissement	10
5 - Le système d'assainissement	10
III / Indicateurs descriptifs du système.....	12
1 - Linéaire des réseaux	12
2 - Ouvrages d'épuration.....	13
1) Volumes de référence en entrée des stations d'épuration :.....	13
2) Charges de référence en entrée des stations d'épuration :.....	14
3) Obligations de résultat par temps sec :	14
3 - Autres ouvrages	15
1) Postes de relèvement.....	15
2) Déversoirs d'orage	15
4 - Nombre d'abonnés et volumes.....	16
5 - Nombre d'abonnés et habitants desservis par un réseau de collecte et ILC	19
6 - Déversement des eaux usées non domestiques.....	19
IV/ Indicateurs de performance	21
1 - Bilan de l'exploitation des ouvrages d'épuration 2017	21
1) Charges en entrée de station d'épuration.....	21
2) Rendements épuratoires	24
3) Les sous-produits d'épuration	28
4) Consommation énergétique.....	31
5) Prime à la performance épuratoire.....	34
2 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la directive ERU	34
3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau.....	35
4 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale.....	35
5 - Indice de connaissance de rejet au milieu naturel.....	36
6 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	36
7 - Taux de débordement chez les usagers	36
8 - Taux de renouvellement des réseaux	36
9 - Linéaire réhabilité.....	37
10 - Etudes de nouveaux branchements ou d'interventions	40

11 - Taux de réclamation	45
V/ Indicateurs financiers	45
1 - Prix du service	45
2 - Redevance assainissement	45
3 - Budget du Service assainissement 2017	46
4 - Encours de la dette et montants des annuités de remboursement	47
5 - Montant des amortissements réalisés par la collectivité.....	48
6 - Taux d'impayés.....	48
7 - Présentation d'une facture.....	49
8 - Autres Tarifs	49
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) :	49
Participation pour rejet d'eaux usées assimilées domestiques :	50
VI/ MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT.....	52
1 - Réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement	52
2 - Amélioration du fonctionnement & entretien des STEPs	52
1) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSON (régie)	52
2) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BALIROS (régie)	53
3) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BÉNÉJACQ (régie)	53
4) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSAT (régie):	54
5) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BAUDREIX (régie)	54
6) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de MONTAUT (régie)	54
3 - Contrôle des rejets non domestiques dans les réseaux d'assainissement	55
VII/ Objectifs du SYNDICAT pour l'année 2018	56
1 - Travaux et contrôles.....	56
2 - Études et prospectives	56
3 - Fonctionnement du service	56
ANNEXES 57	
Annexe 1 : Avis sur documents d'urbanisme	58
Annexe 2 : Détail des interventions sur le réseau effectuées en 2017	59
Annexe 3 : Etat d'avancement de la programmation des travaux 2016	61
Annexe 4 : Programmation 2012-2018 des travaux sur le réseau d'assainissement	62
Annexe 5 : Liste des postes de relevage sur le territoire du SEAPaN.....	63
Annexe 6 : Listing des établissements assimilés domestiques et non domestiques	65
Annexe 7 : Synthèse des données d'exploitation des STEPs.....	67
Annexe 8 : Indicateurs de performance.....	72
Annexe 9 : Lettre d'information aux abonnés 2017.....	74
Annexe 10 : Facture 2017/2018	75

Glossaire

- STEP** STation d'EPuration
- 1 EH** Un Équivalent Habitant est une unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. 1 EH = 60 g de DBO₅/jour soit 21,6 kg de DBO₅/an.
- DBO₅** Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours. Elle mesure la quantité d'oxygène consommée en 5 jours à 20°C par les microorganismes vivants présents dans l'eau.
- DCO** Demande Chimique en Oxygène. Elle représente quasiment tout ce qui est susceptible de consommer de l'oxygène dans l'eau, par exemple les sels minéraux et les composés organiques. Plus facile et plus rapidement mesurable, avec une meilleure reproductibilité que la voie biologique, la DCO est systématiquement utilisée pour caractériser un effluent.
- MES** Matière En Suspension. Les particules fines en suspension dans une eau sont soit d'origine naturelle, en liaison avec les précipitations, soit produites par les rejets urbains et industriels. Leur effet néfaste est la formation de sédiments et d'écran empêchant la bonne pénétration de la lumière, ainsi que le colmatage des branchies des poissons. Les MES peuvent constituer une réserve de pollution dans les sédiments.
- NGL** Azote GLobal contenu dans l'eau = formes réduites (NTK) et oxydées de l'azote (azote nitreux et azote nitrique).
- NTK** Azote Total Kjeldalh = formes réduites de l'azote qui sont l'azote organique (protéines, acides aminés, urée, hydrazine...) et l'azote ammoniacal.
- Siccité** Quantité de solide restant après un chauffage à 110°C pendant deux heures. Elle s'exprime généralement en pourcentage pondéral. À l'inverse, on parlera de taux d'humidité.



Illustration 1: Chenal de comptage des eaux traitées de la STEP Assat-Bordes

I / GENERALITES

Le Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay (SEAPaN) est une structure intercommunale créée le 1^{er} Janvier 2014. Ce Syndicat est issu de la fusion du Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay (SAPaN) et du Syndicat d'Eau Potable du Pays de Nay (SEPPaN).

Le siège se situe à la maison de l'eau et de l'assainissement, nouvellement créée au 1^{er} janvier 2014, dans la zone PAE Monplaisir à Bénéjacq.

Le SEAPaN est un syndicat à la carte; une commune peut choisir d'adhérer au syndicat pour tout ou partie des compétences exercées par celui-ci.

Ce syndicat regroupe vingt-quatre communes : Angaïs, Arros-de-Nay, Arthez d'Asson, Assat, Asson, Baliros, Baudreix, Bénéjacq, Beuste, Boeil-Bezing, Bordères, Bordes, Bourdettes, Bruges-Capbis-Mifaget, Coarrazze, Haut-de-Bosdarros, Igon, Lagos, Lestelle-Bétharram, Mirepeix, Montaut, Nay, Pardies-Piétat et Saint-Abit.

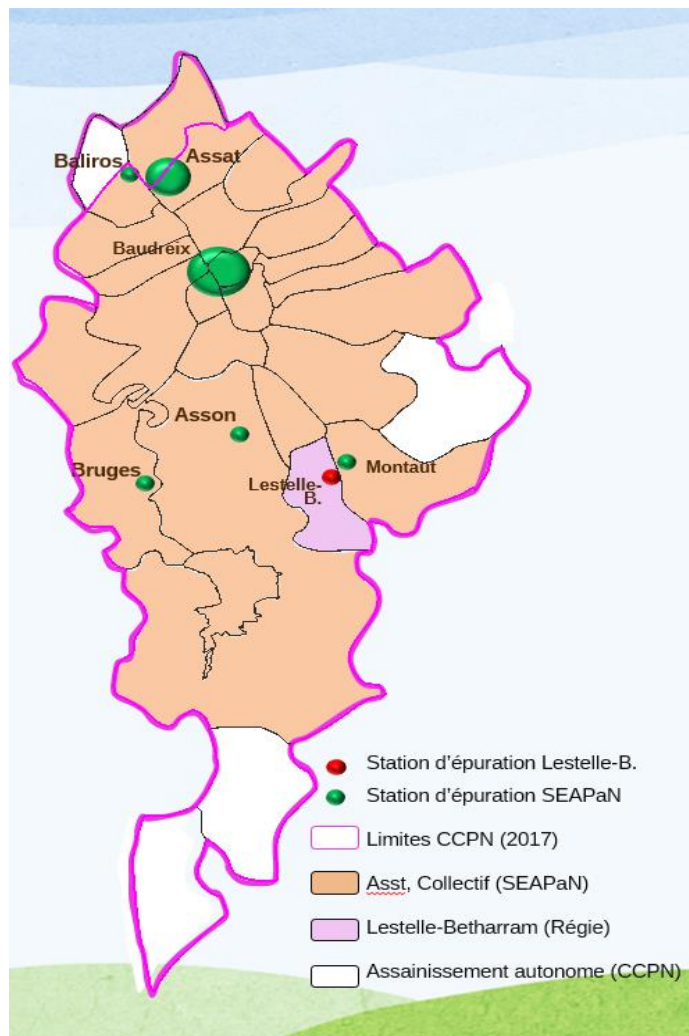


Illustration 2 : Périmètre Syndical – Assainissement Collectif et Eau Potable – 1^{er} janvier 2017

Comme illustré sur la carte ci-avant :

- 22 communes adhèrent aux deux compétences assainissement collectif et eau potable;
- La commune d'Assat a adhéré en 2015 à la compétence eau potable pour 50 abonnés (Assat était déjà adhérent sur la compétence assainissement collectif);
- 1 commune adhère seulement à la compétence eau potable : Lestelle-Bétharram.

II / PRESENTATION DU SERVICE

1 - Organisation

Le personnel du Syndicat est composé de personnel mutualisé (17.2 ETP) avec la Communauté de Communes du Pays de Nay. **Pour le service assainissement collectif**, il représente 7.75 ETP - Il comprend a plus de 45 % de leurs temps de travail à :

- 1 ingénieur principal en charge du suivi du service, des études, suivi des travaux et budget
- 1 Attaché service support
- 2 techniciens Principaux
- 3 adjoints administratifs
- 3 adjoints techniques

2 - Fonctionnement

Le Syndicat est organisé selon les services suivants :

- le service de direction, le service administratif et financier,
- le service travaux (branchements des particuliers, suivi chantiers et extension),
- le service entretien des réseaux et exploitation des stations d'épuration,
- le service urbanisme et contrôles de conformité/ police de branchements.

Comme mentionné précédemment, le SEAPaN est un syndicat à la carte, les communes ont donc le choix d'adhérer pour tout ou partie de ses compétences.

Ces compétences sont :

- **L'assainissement collectif**
 - La collecte, le transport et l'épuration des eaux usées;
 - L'élimination et la valorisation des sous-produits de l'épuration;
 - Le contrôle des raccordements au réseau public de collecte;
 - L'entretien des stations d'épuration, des postes de relevage et des réseaux d'assainissement collectif;
 - La mise en conformité des ouvrages privés destinés à amener les eaux usées à la partie publique des branchements ainsi que les travaux de suppression ou d'obturation des fosses et autres installations de même nature à l'occasion du raccordement des immeubles. Cette compétence s'exerce uniquement sur demande des propriétaires et selon les modalités définies par le syndicat;
 - L'étude, l'enquête publique des zonages d'assainissement;
 - La surveillance de la qualité de l'eau aux points de rejet dans le milieu naturel en aval des stations d'épuration et des exutoires présents sur les réseaux de collecte (déversoirs d'orage, etc...).

➤ L'eau potable

- La production d'eau destinée à la consommation humaine et les protections des points de prélèvement;
- L'achat d'eau à l'extérieur du territoire, notamment auprès du Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau (SMNEP);
- Le transport et la distribution de l'eau aux abonnés;
- Le contrôle des installations intérieures de distribution d'eau potable et des ouvrages de prélèvement.

D'une manière générale, pour les deux compétences précitées, le syndicat est compétent pour :

- Initier, financer et mener toutes les études de toutes natures (techniques, administratives, financières, etc...) nécessaires au bon exercice de ces compétences : études préalables, de définition, de programmation, d'évaluation, etc...;
- Choisir le mode de gestion du service, engager toutes les démarches associées et se doter de l'ensemble des moyens nécessaires;
- Assurer l'exploitation (production et distribution), le maintien en bon état de fonctionnement et le développement nécessaire des ouvrages mis à sa disposition par les communes membres, assurer l'exploitation de la collecte et le traitement des eaux usées;
- Assurer le financement et la maîtrise d'ouvrage de tous travaux en rapport avec ses compétences, notamment de renouvellement, d'amélioration, d'extension ou de premier établissement sur ses propres ouvrages et ceux mis à sa disposition.

Le Syndicat est également compétent pour assurer des prestations de service se rattachant à son objet pour ses membres ou pour des personnes publiques extérieures, selon les règles en vigueur.

Il peut également être coordonnateur de commandes publiques.

Il peut en outre assurer dans son domaine de compétence, la maîtrise d'œuvre pour le compte d'une collectivité, d'un organisme ou d'un particulier ainsi que diverses études.

3 - Bilan des activités 2017

1) Avis sur documents d'urbanisme

Le service émet des avis sur l'assainissement, joints aux autorisations de construire et de lotir, ainsi qu'aux certificats d'urbanisme et déclarations de travaux. Pour l'année 2014, le nombre et le type de dossiers instruits ont été les suivants :

- **227 avis sur documents d'urbanisme (CU, PC, DP, PA) (Annexe 1), contre 360 en 2016, 410 en 2015 et 358 en 2014, soit une nette diminution (tri efficace d'avis non nécessaires).**
- **860 réponses à des demandes de renseignements et des DICT. (600 en 2014, 886 en 2015, 920 en 2016,)**

De plus, **395 enquêtes de raccordement** (branchements neufs et contrôles de vente) ont été réalisées en **2017** afin de renseigner les particuliers sur leurs raccordements au réseau

d'assainissement collectif. Ces enquêtes sont réalisées à la demande des notaires ou des agences immobilières dans le cadre de la vente d'une habitation.

Ci-dessous le nombre de contrôle de raccordement dans le cadre de ventes immobilières ou de contrôles de branchements neufs.

Communes	Nombre d'enquêtes de raccordement 2014	Nombre d'enquêtes de raccordement 2015	Nombre d'enquêtes de raccordement 2016	Nombre d'enquêtes de raccordement 2017
<i>Angaïs</i>	3	8	10	9
<i>Arros-de-Nay</i>	4	2	4	3
<i>Arthez d'Asson</i>	0	0	0	0
<i>Assat</i>	2	0	3	1
<i>Asson</i>	10	10	16	59
<i>Baliros</i>	2	2	3	5
<i>Baudreix</i>	0	1	5	9
<i>Bénéjacq</i>	18	20	31	84
<i>Beuste</i>	0	0	0	0
<i>Boeil-Bezing</i>	3	5	8	13
<i>Bordères</i>	1	0	0	0
<i>Bordes</i>	23	15	34	43
<i>Bourdettes</i>	2	2	6	7
<i>Bruges</i>			3	4
<i>Coarraze</i>	8	9	17	21
<i>Haut-de-Bosdarros</i>	0	0	0	0
<i>Igon</i>	1	3	11	9
<i>Lagos</i>	0	0	0	0
<i>Mirepeix</i>	11	12	10	20
<i>Montaut</i>	2	1	60	62
<i>Nay</i>	25	27	30	40
<i>Pardies-Piétat</i>	0	4	3	3
<i>Saint-Abit</i>	1	3	4	3
TOTAL	116	124	258	395



Illustration 2: Encorbellement nouvellement posé au pont du Lagoïn à Bénéjacq (refoulement de Bénéjacq vers Baudreix et temps de pluie vers l'ancienne STEP de Bénéjacq réhabilitée en bassin tampon / poste de refoulement)

2) Contrôles en assainissement collectif

Tous les **nouveaux raccordements** des constructions, font l'objet d'une **demande de raccordement** au réseau public et d'un **contrôle** afin de respecter les prescriptions techniques imposées par le règlement du Syndicat : diamètre, pente, nature des canalisations, présence des regards, étanchéité du branchement.

Le Syndicat peut assurer le contrôle de la qualité d'exécution des ouvrages de branchements réalisés, même en partie privée, et peut également contrôler leur maintien en bon état de fonctionnement.

Afin de mener à bien la mission de police des réseaux et des branchements, et depuis l'arrivée de l'adjoint technique en juillet 2013, des contrôles de raccordement au réseau de collecte sont réalisés. Une bonne partie de ces contrôles interviennent dans le cadre de **vente de biens immobiliers (170 en 2017)**. Il s'agit également de recouvrir la PFAC en réalisant le contrôle effectif de raccordement pour déclencher ensuite la facturation de cette participation. Il a été réalisé **120 contrôles de raccordements neufs** au réseau pour permettre de facturer cette PFAC.

105 contrôles réalisés dans le cadre d'enquêtes terrain ciblées par quartier sensible.

Un total de **395** contrôles sur l'année 2017 ont donc été réalisés.

3) Interventions sur le réseau

Les agents du Syndicat interviennent sur le réseau pour résoudre les dysfonctionnements du système de collecte et pour assurer la prévention sur le réseau.

La nature des prestations réalisées peuvent être :

- Le curage des réseaux (voir **illustration 4**),
- Le débouchage des collecteurs et des branchements particuliers sous le domaine public,
- Le contrôle de fonctionnement et les réparations électromécaniques des postes de relevage,
- Les réparations des branchements particuliers en limite de propriété,
- Les petites réparations sur les collecteurs principaux (affaissements, casses) et sur les ouvrages annexes (tampons).



Illustration 4 : Curage réseau

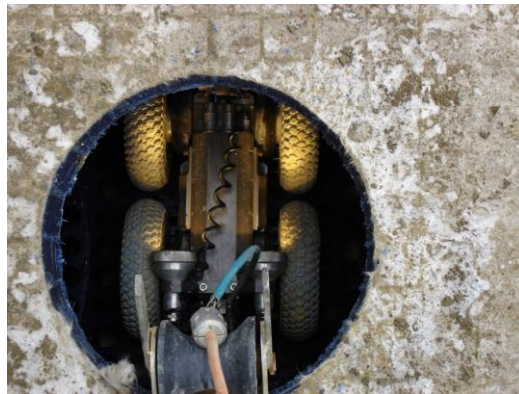


Illustration 5 : Passage caméra pour l'inspection des réseaux

Ces interventions sont réalisées sur l'ensemble des ouvrages (tampons, canalisations, postes de relèvement, déversoirs d'orage...) et sur tout type de réseau (unitaire ou séparatif eaux usées). Le tableau suivant répertorie le nombre d'interventions par commune et par catégorie d'intervention :

Communes	Nombre d'interventions agents SEAPAN	Interventions par catégorie				
		Curage (ml)	Débouchage (Nbre de brancht) par prestataire privé (SUEZ)	ITV (ml)	Entretiens PR prestataires (nombre de PR nettoyés, 1 à 2 interventions par an et par PR)	Maintenance préventive PR SEAPaN
ANGAIS		/	/	/	/	/
ARROS-DE-NAY	1	/	/	/	2	2
ARTHEZ D'ASSON		/	/	/	/	/
ASSAT		/	/	/	/	/
ASSON	3	50	1	/	2	2
BALIROIS	1	/		/	2	2
BAUDREIX	1	/	/	/	4	2
BENEJACQ	6	180	2	/	11	7
BEUSTE		/	/	/	/	/
BOEIL-BEZING	1	100	/	/	/	/
BORDERES		/	/	/	/	/

BORDES	1	1425	4	159,75	9	5
BOURDETTES		/	/	/	4	3
BRUGES		/	/	/	1	1
COARRAZE	4	900	2	/	4	2
HAUT-DE-BOSDARROS		/	/	/	/	/
IGON	1	/	/	/	8	4
LAGOS		/	/	/	/	/
MIREPEIX	1	/	/	/	4	2
MONTAUT		/	/	/	10	5
NAY	5	2180	1	/	4	2
PARDIES PIETAT	2	/	/	/	1	1
SAINT ABIT		/	/	/	1	1
TOTAL	27	4835	10	159,75	67	41

Voir **Annexe 2** pour détails.

4 - Travaux sur les réseaux d'assainissement

Programmation des travaux :

Une programmation annuelle des travaux, fidèle au schéma directeur visé en 2011, a été adoptée lors de l'établissement du budget prévisionnel de 2017. Celle-ci constitue la ligne directrice des investissements engagés pour l'année 2017, sous réserve de l'obtention des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques.

La liste des travaux pour l'année 2017 est disponible en **Annexe 3**.

Le montant annuel des travaux d'investissement (2315) pour l'exercice 2017 s'élève à 2 900 000 euros HT.

Une programmation des travaux pour la période 2012-2018 a été mise en place, le tableau descriptif de cette programmation est disponible en **Annexe 4**.

5 - Le système d'assainissement

- Environ **165 kilomètres** de réseau d'assainissement gravitaire et 15.142km de refoulement soit 180 355 km de réseau EU.
- **7** stations d'épuration : Asson, Baliros, Bénéjacq, Bruges, Montaut, Assat-Bordes et Baudreix (les 7 en régie directe),
- **42** postes de relevage,
- **11** déversoirs d'orage.

La capacité de traitement de l'ensemble des stations d'épuration est de **32 400 Équivalents Habitants (EH)** et se décompose comme suit :

- Station de Bruges : **600 EH**
- Station d'Asson : **1 000 EH**
- Station de Baliros : **1 800 EH**
- Station de Bénéjacq : **2 000 EH**
- Station de Montaut : **2 000 EH**
- Station d'Assat : **15 000 EH**
- Station de Baudreix : **10 000 EH** (en cours d'augmentation à 20 000 EH)

La station de Baudreix a recueilli également les effluents de la station d'épuration de Bénéjacq (+ 2000 EH) à partir du mois de Juillet 2017. L'ancienne STEP de Bénéjacq ayant été transformée en poste de relevage afin de traiter les effluents sur la STEP de Baudreix (agrandissement à 20 000EH en cours) et supprimer ainsi tous les rejets d'eaux usées au cours d'eau du Lagoin.

La station d'Assat, quant à elle, devra prochainement recueillir les effluents des communes de Beuste, Lagos et Bordères. L'entrée d'Assat dans le SEAPaN (au 1er janvier 2012), a provoqué la suppression de la STEP désuète de Clément Ader (400 EH), ses effluents ont alors été redirigés vers la station d'Assat-Bordes. Les travaux d'extension de la STEP d'Assat avec le passage de 5 600EH à 15 000EH se sont terminés au mois d'Avril 2016.

En 2017, le marché de travaux pour l'extension de la STEP de Baudreix avec un doublement de sa capacité (arrivée de Bénéjacq, extension de réseau sur Baudreix et accroissement futur de la population sur ce secteur) a été attribué au groupement d'entreprises ETCHART/EAU PURE/CEGETP.

Les travaux d'extension de la STEP de 10 000 EH à 20 000 EH ont débuté en mai 2018 et se terminent au cours du mois d'Avril 2018.

III / INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SYSTEME

1 - Linéaire des réseaux

Le linéaire total est d'environ 177 km et se répartit comme suit :

- Réseau unitaire : 7 km
- Réseau séparatif d'eaux usées : 173 km

COMMUNE	INVENTAIRE DES OUVRAGES EX			
	TOTAL	COLLECTEUR PRINCIPAL	REFOULEMENT	
		Linéaire (ml)	Linéaire (ml)	Nombre de PR
ANGAIS (**)	7 050	7 050		
ARROS-NAY	6 954	6 400	554	2
ASSAT (**)	1 890	1 340	550	1
ASSON (***)	13 765	12 800	965	2
BALIROS	6 763	6 283	480	2
BAUDREIX	3 054	2 450	604	2
BENEJACQ (**)	18 676	17 301	1 375	7
BOEIL-BEZING (**)	10 195	10 195		1
BORDERES	520	520		
BORDES	22 425	21 712	713	3
BOURDETTES	7 077	4 535	2 542	3
COARRAZE (**)	16 105	15 200	905	2
IGON	11 445	9 975	1 470	4
MIREPEIX	10 413	9 875	538	2
MONTAUT (****)	15 866	13 212	2 654	5
NAY (Est (**)) et Ouest (*)	19 630	18 580	1 050	2
PARDIES-PIETAT	4 772	4 192	580	3
SAINT-ABIT	3 755	3 593	162	1
	180 355	165 213	15 142	42

2 - Ouvrages d'épuration

Toutes les eaux usées collectées sont envoyées vers les différents ouvrages d'épuration présents sur le Syndicat :

- La **STation d'EPuration (STEP) d'Asson**, exploitée en régie directe par le Syndicat, elle traite les eaux usées de la commune d'Asson.
- La **STation d'EPuration (STEP) de Bruges**, exploitée en régie directe par le Syndicat, elle traite les eaux usées de la commune de Bruges
- la **STation d'EPuration (STEP) de Baliros**, aujourd'hui en régie, traite les eaux usées des communes d'Arros-Nay, Saint-Abit, Pardies-Piétat (hors sanctuaire), et Baliros.
- La **STation d'EPuration (STEP) de Bénéjacq**, exploitée en régie elle traite les eaux usées de la commune de Bénéjacq et une petite partie de Bordères. Cette STEP a été transformée en Poste de relevage au cours du premier semestre 2017 et n'est plus active depuis le 01/07/2017 (effluents envoyés vers Baudreix)
- la **STation d'EPuration (STEP) de Montaut**, a vu le jour en 2013, exploitée en régie directe par le Syndicat, elle traite l'ensemble des effluents de la commune de Montaut.
- la **STation d'EPuration (STEP) d'Assat**, exploitée par la SAUR jusqu'au 31 Janvier 2010, elle aussi aujourd'hui en régie, traite les eaux usées des communes de : Angais, Assat, Boeil-Bezing et Bordes.
- la **STation d'EPuration (STEP) de Baudreix**, exploitée par la SAUR jusqu'au 31 Janvier 2010, aujourd'hui en régie, traite les eaux usées des communes de : Baudreix, Bourdettes, Coarraze, Igon, Mirepeix, Nay, la zone Monplaisir de Bénéjacq et s'est rajouté la commune de Bénéjacq à partir du 01/07/2017.

Les charges et volumes de référence du système d'assainissement des stations sont imposés par **les arrêtés préfectoraux suivants** :

- ASSON : Arrêté préfectoral du 15 Octobre 2007
- BALIROS : Arrêté préfectoral du 16 Avril 2007
- BENEJACQ : Arrêté préfectoral du 8 Juin 2005
- MONTAUT : Arrêté préfectoral du 02 Avril 2012
- ASSAT : Arrêté préfectoral du 28 Mai 2015
- BAUDREIX : Arrêté préfectoral du 18 Septembre 2015

1) Volumes de référence en entrée des stations d'épuration :

	Volumes de référence			
	Débit journalier (m ³ /j)		Débit de pointe (m ³ /h)	
STEP ASSON	200		27	
STEP BALIROS	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie

	270	300	32,8	35
STEP BENEJACQ	300		36	
STEP MONTAUT	300		36	
STEP ASSAT-BORDES	2558		252	
STEP BAUDREIX	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie
	1720	2100	160	160

2) Charges de référence en entrée des stations d'épuration :

	Charges de référence ENTREE (kg/j)				
	DBO ₅	MES	DCO	NTK	Pt
STEP ASSON	60	90	120	15	4
STEP BALIROS	108	162	216	27	7,2
STEP BENEJACQ	120	180	240	30	8
STEP MONTAUT	120	180	240	30	8
STEP ASSAT-BORDES	900	1350	1800	225	38
STEP BAUDREIX	628	946	1255	155	43

3) Obligations de résultat par temps sec :

Les rejets par temps sec des systèmes de traitement doivent respecter les valeurs limites de flux et de rendements indiqués dans le tableau suivant :

	Charges maximum de rejet (kg/j)					Rendements épuratoire (%)				
	DBO ₅	MES	DCO	NTK	Pt	DBO ₅	MES	DCO	NTK	Pt
STEP ASSON	5	7	25	NC	NC	70	90	75	NC	NC

STEP BALIROS	7	9,5	34	19	5	70	90	75	30	30
STEP BENEJACQ	7,5	9	27,2	15	0,6	70	90	75	NC	NC
STEP MONTAUT	7,5	10,5	27	6	4,8	93,75	94,2	88,75	80	40
STEP ASSAT-BORDES	58	82	292	35	12	80	90	75	NC	NC
STEP BAUDREIX	34	48	170	NC	NC	95	95	90	NC	NC

Nc : Non concerné

3 - Autres ouvrages

1) Postes de relèvement

2)

Le Syndicat exploite **42 postes de relèvement** sur son territoire (postes de relevage présents sur le réseau, hors postes de relèvement présents sur les STEP). Un recensement des différents ouvrages a été réalisé, des fiches par poste avec leurs caractéristiques géographiques et techniques (localisation, année de construction, typologie du matériel, présence ou non de trop-plein et d'exutoire, etc.) ont également été établies.

La liste des postes de relevage du territoire du Syndicat est disponible en **Annexe 5** du présent rapport.



Illustration 6 : Poste de relevage de la Step d'assat:

2) Déversoirs d'orage

Le Syndicat compte à notre connaissance **11 déversoirs d'orage** sur le réseau d'assainissement.

La localisation exacte des différents déversoirs d'orage a été identifiée en 2010 par le biais d'une étude diagnostic. Une carte des emplacements de ces ouvrages sur le Syndicat a ainsi pu être mise en place.

Les déversoirs d'orage les plus importants (Saint-Roch Nay et Okiri Baudreix) sont équipés de sondes de mesure de la pollution (conductivité et turbidité) et de sondes de débit pour vérifier les charges polluantes rejetées au milieu naturel par temps de fortes pluies.

4 - Nombre d'abonnés et volumes

Les tableaux suivants indiquent les volumes d'eau assujettis à la redevance assainissement et le nombre d'abonnés par commune.

Communes	Conso m³ 2015	Conso m³ 2016	Conso m³ 2017	%de consommation par commune
Angaïs	19 224	23 177	22 515	3%
Arros-de-Nay	23 977	25 050	21 876	3%
Arthez d'Asson	/	/	/	/
Assat	5 409	5628	5255	1%
Asson	50 260	44 921	44 331	6%
Baliros	14 820	15 494	15 322	2%
Baudreix	12 087	13 355	11 181	1%
Bénéjacq	95 434	89 102	89 014	11%
Beuste	/	/	/	/
Boeil-Bezing	38 513	37 356	39 235	5%
Bordères	98	183	112	0%
Bordes	117 361	116 245	114 127	14%
Bourdettes	19 855	19 400	17 857	2%
Coarrazé	94 397	94 926	84 850	11%
Haut-de-Bosdarros	/	/	/	/
Igon	45 060	47 383	40 453	5%
Lagos	/	/	/	/
Mirepeix	56 783	57 799	50 301	6%
Montaut	31 755	33 621	35 227	4%
Nay	159 439	170 964	155 453	20%
Pardies-Piétat	14 716	14 489	15 129	2%
Saint-Abit	13 091	13 034	12 645	2%
Bruges	15 270	14 902	14 160	2%
TOTAL	812 279	837 029	789 043	100%

**Nombres d'abonnés au réseau
d'assainissement collectif :**

Communes	Abonnés 2015	Abonnés 2016	Abonnés 2017
Angaïs	302	301	305
Arros-de-Nay	258	250	250
Arthez d'Asson	/	/	/
Assat	53	52	56
Asson	558	550	553
Baliros	179	180	181
Baudreix	98	94	97
Bénéjacq	869	871	872
Beuste	/	/	/
Boeil-Bezing	436	457	462
Bordères	3	3	3
Bordes	1 095	1116	1123
Bourdettes	196	197	197
Coarraze	915	898	840
Haut-de-Bosdarros	/	/	/
Igon	398	399	399
Lagos	/	/	/
Mirepeix	601	622	619
Montaut	404	412	418
Nay	1 514	1569	1576
Pardies-Piétat	160	163	160
Saint-Abit	124	125	125
Bruges	208	213	215
TOTAL	8 372	8 472	8451

Consommation moy / abonné (m3/abo)

2015	2016	2017
64	77	74
93	100	88
/	/	/
102	108	94
90	82	80
83	86	85
123	142	115
110	102	102
/	/	/
88	82	85
33	61	37
107	104	102
101	98	91
103	106	101
/	/	/
113	119	101
/	/	/
94	93	81
78	82	84
105	109	99
92	89	95
106	104	101
73	70	66
97	99	93

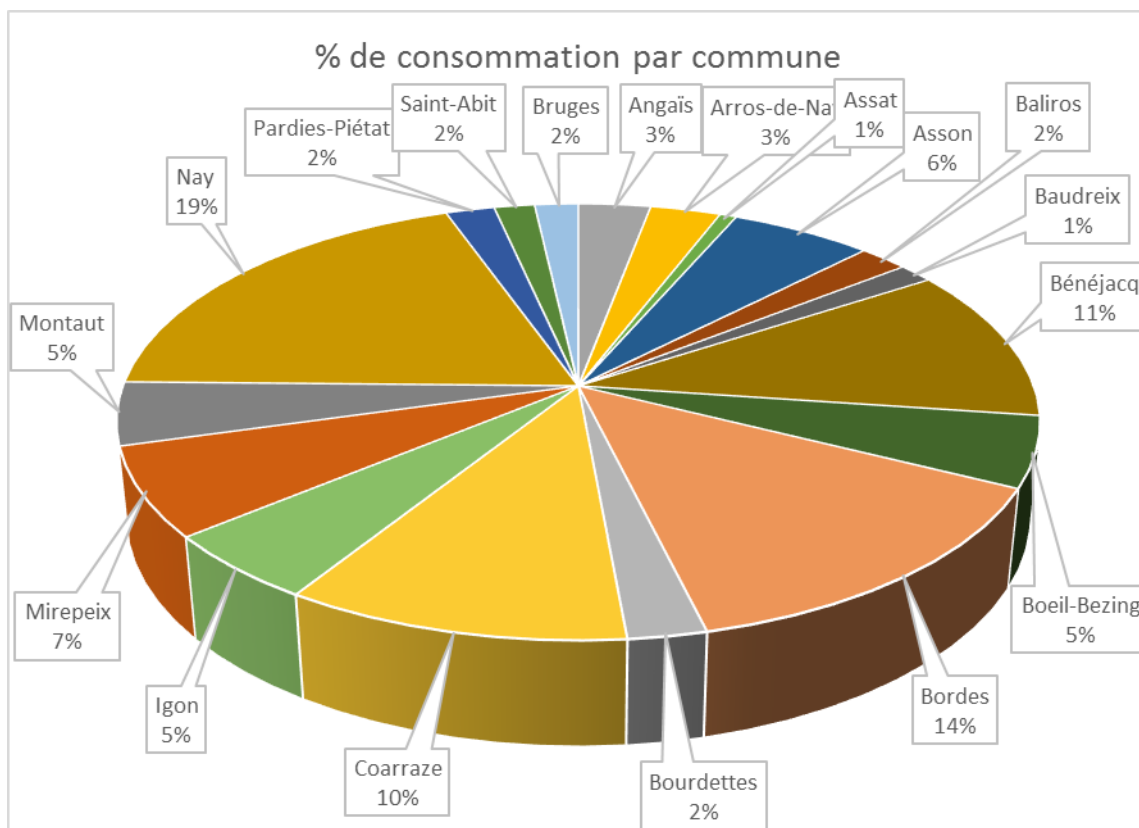


Illustration 7: Diagramme indiquant le % de consommation par commune

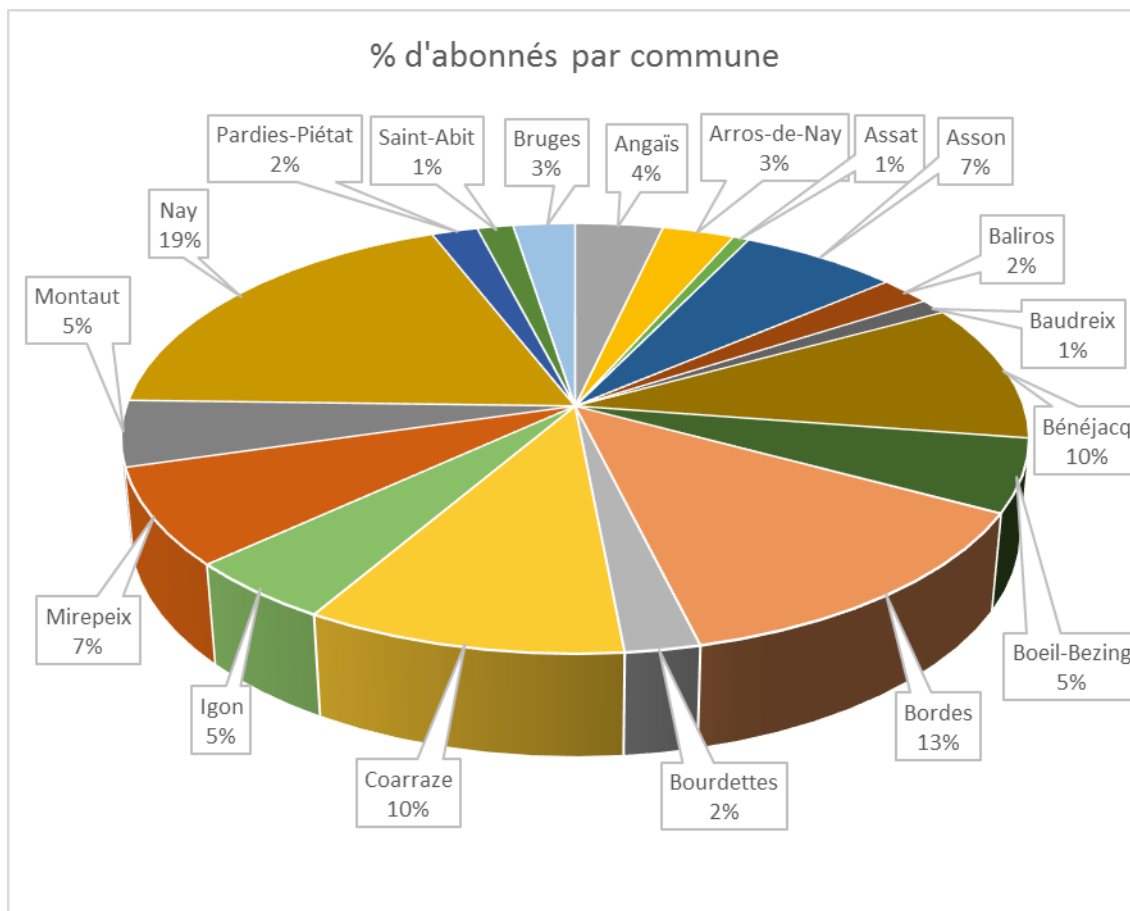


Illustration 8: Diagramme indiquant le % d'abonnés par commune

NB : Le nombre d'abonnés ne correspond pas au nombre de branchements (par exemple pour les logements collectifs, on a un seul branchement pour plusieurs abonnés). En 2017, le nombre de branchements actifs était de 7 860.

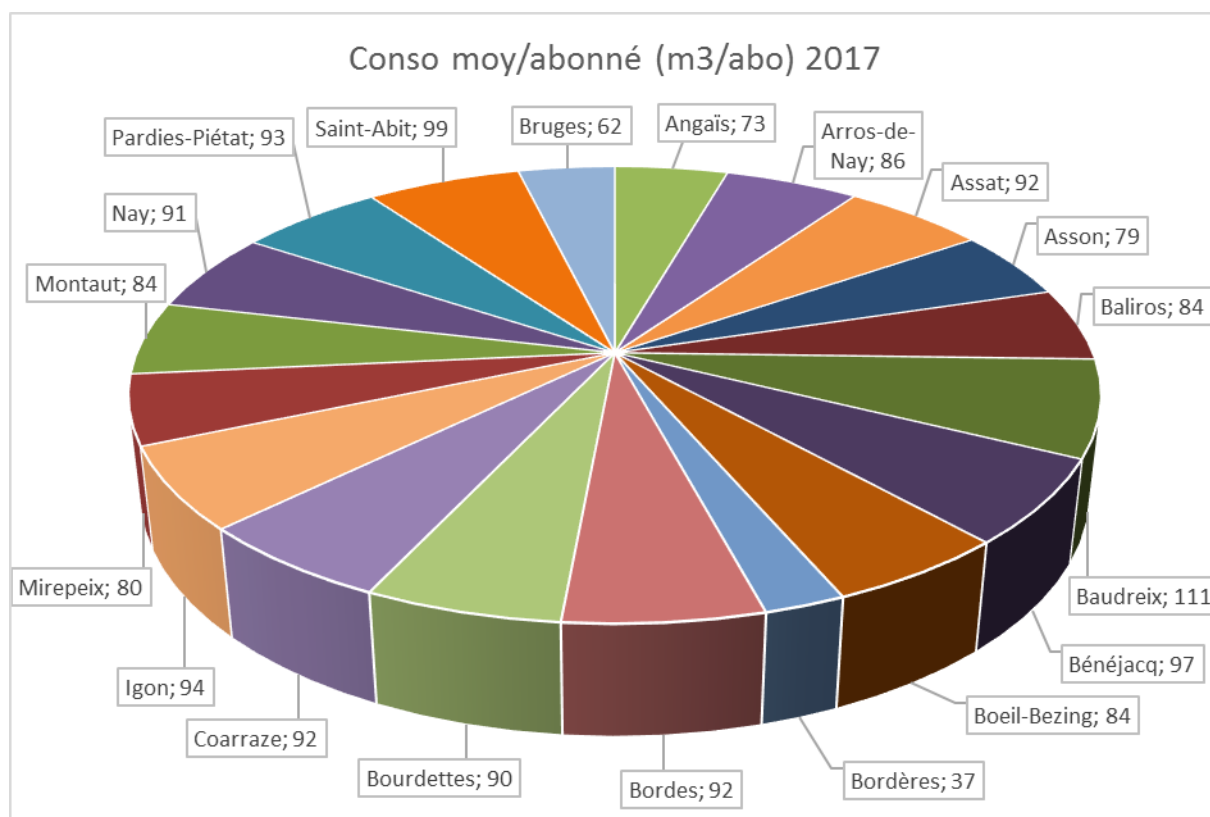


Illustration 9 : Consommation moyenne annuelle par abonné et par commune

5 - Nombre d'abonnés et habitants desservis par un réseau de collecte et ILC

Conformément au tableau ci-dessus, le nombre d'abonnés desservis par un réseau de collecte est de 8 451 ce qui correspond à environ 25 350 habitants (ratio 3 environ).

Si on considère une consommation annuelle de 747 716 m³ et un linéaire de 177 km de réseau, l'Indice Linéaire de Consommation (ILC) est de **11,6 m³/km/j** pour l'exercice 2017.

6 - Déversement des eaux usées non domestiques

Cet indicateur permet d'évaluer les performances environnementales du gestionnaire de réseau, c'est-à-dire la maîtrise des déversements d'eaux usées non domestiques dans le réseau de collecte.

Le contrôle des rejets non domestiques permet de répondre à une obligation réglementaire, article L. 1331-10 du Code de la Santé Publique, qui impose la mise en place d'une autorisation particulière pour le raccordement aux réseaux publics de tous les établissements ayant des rejets d'eaux usées autres que domestiques.

Le document formalisant cette démarche correspond à une autorisation de déversement qui peut être ou non accompagnée d'une Convention Spéciale de Déversement qui précise les modalités techniques, juridiques et économiques du raccordement.

Le SEAPaN a également mis en place des fiches de prescriptions qui sont délivrées aux établissements dont les rejets peuvent être assimilés domestiques. La liste de ces activités est fixée dans l'Annexe I de l'Arrêté du 21 décembre 2007.

En 2014, le SEAPaN a conclu un contrat d'opération collective avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Chambre de Commerce et de l'Industrie Pau Béarn et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées Atlantiques. Ce contrat a pour objectif la mise en conformité des installations de prétraitement identifiées par le service assainissement collectif du SEAPaN, ces établissements sont diagnostiqués par l'organisme dont ils sont ressortissants (CCI ou CMA), et un dossier de demande de subvention par l'Agence de l'Eau est alors établi.

Dans ce cadre, le SEAPaN a transmis les documents suivants :

- **46 fiches de prescriptions** : activités assimilées domestiques au sens de la loi Warsmann II,
- **27 autorisations de déversement** : activités ayant des rejets spécifiques,
- **3 conventions de déversement** : activités industrielles.

Le tableau figurant en **Annexe 6** du présent rapport dresse la liste des établissements recensés sur le territoire du SEAPaN.

IV/ INDICATEURS DE PERFORMANCE

La synthèse des résultats obtenus lors de l'exercice 2017 au niveau des stations d'épuration de Bruges, Asson, Baliros, Bénéjacq, Montaut, Assat et Baudreix sont disponibles en **Annexe 7**.

Les arrêtés préfectoraux énoncés précédemment (paragraphe. 3.2) autorisant l'exploitation des systèmes d'assainissement de Bruges, Asson, Baliros, Bénéjacq, Montaut, Assat et Baudreix imposent des charges nominales en entrée de station d'épuration, et des rendements épuratoires par temps sec uniquement. Les bilans présentés ci-dessous ont été réalisés en considérant un « temps sec » comme étant une journée où la pluviométrie enregistrée est inférieure ou égale à **0,2 mm/jour**.

1 - Bilan de l'exploitation des ouvrages d'épuration 2017

1) Charges en entrée de station d'épuration

- Station d'épuration de BRUGES (600 EH) :

Un bilan complet et une visite courante sont réalisés annuellement sur la STEP de Bruges, les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2017	Équivalents Habitants (EH) 2017
Volume (m ³ /j)	90	34	224
DBO ₅ (kg/j)	27	13,1	219
DCO (kg/j)	54	27,3	228
MES (kg/j)	41	6,29	70
Azote (kg/j)	6,7	3,7	247
Phosphore (kg/j)	1,8	0,37	93

- Station d'épuration d'ASSON (1 000 EH) :

Un bilan complet et une visite courante sont réalisés annuellement sur la STEP d'Asson, les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2014	Charges moyennes reçues 2015	Charges moyennes reçues 2016	Charges moyennes reçues 2017	Équivalents Habitants (EH) 2017
Volume (m ³ /j)	200	179	157	204	131,3	875
DBO ₅ (kg/j)	60	33	56,7	35,5	43,3	722
DCO (kg/j)	120	81,5	117,8	81,8	115	958
MES (kg/j)	90	37,6	45,3	36,65	40	444
Azote (kg/j)	15	9	12,9	9,1	13,8	920
Phosphore (kg/j)	4	1,1	1,17	1,02	1,2	300

- **Station d'épuration de BALIROS (1 800 EH) :**

Deux bilans complets ont été réalisés cette année sur la STEP de Baliros, les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2014	Charges moyennes reçues 2015	Charges moyennes reçues 2016	Charges moyennes reçues 2017	Équivalents Habitants (EH) 2017
Volume (m ³ /j)	270	221	195	207,5	179	1193
DBO ₅ (kg/j)	108	85,7	58,4	61,5	64,6	1077
DCO (kg/j)	216	198,3	148,1	178	141	1175
MES (kg/j)	162	138,5	74,3	70,7	81	900
Azote (kg/j)	27	17,2	14,7	17,9	17	1133
Phosphore (kg/j)	7,2	1,9	2	2	1,9	475

- **Station d'épuration de BÉNÉJACQ (2 000 EH) :**

Un seul bilan complet a été réalisé en 2017 sur la STEP de Bénéjacq en raison de sa modification en poste de relevage et du basculement vers la STEP de Baudreix au 01/07/2017, les résultats obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2014	Charges moyennes reçues 2015	Charges moyennes reçues 2016	Charges moyennes reçues 2017	Équivalents Habitants (EH) 2017
Volume (m ³ /j)	300	328	255	347,5	259	1727
DBO ₅ (kg/j)	120	55,7	71,4	69	44	733
DCO (kg/j)	240	124,6	185	161,5	132	1100
MES (kg/j)	180	41,6	70,5	62,2	52	578
Azote (kg/j)	30	16,2	19,2	18	19	1267
Phosphore (kg/j)	8	1,9	2,3	2,075	2	500

- **Station d'épuration de MONTAUT (2 000 EH) :**

Du fait que la station d'épuration de Montaut ait été mise en service en cours d'année 2014, le raccordement des usagers sur ce réseau neuf a été progressif pour atteindre 80% d'usagers raccordés en 2017. Les résultats obtenus en 2017 sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2014	Charges moyennes reçues 2015	Charges moyennes reçues 2016	Charges moyennes reçues 2017	Équivalents Habitants (EH) 2017
Volume (m ³ /j)	300	30	50	62.5	81,5	543
DBO ₅ (kg/j)	120	9	16	28.5	37	617
DCO (kg/j)	240	22,2	45	64.6	91,5	763
MES (kg/j)	180	6,9	19,8	33.5	43,2	480
Azote (kg/j)	30	3	5,2	7	6,6	440
Phosphore (kg/j)	8	0,3	0,56	0.9	0,8	200

- **Station d'épuration d'ASSAT-BORDES (5 600 EH) :**

Sur la STEP d'Assat-Bordes, 12 bilans complets ont été réalisés en 2017, les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2014	Charges moyennes reçues 2015	Charges moyennes reçues 2016	Charges moyennes reçues 2017	Équivalents Habitants (EH) 2017
Volume (m ³ /j)	840	924	720	924	537	3580
DBO ₅ (kg/j)	336	370,8	322	293.2	300	5000
DCO (kg/j)	504	889,6	733	606.4	690	5750
MES (kg/j)	504	525,9	382	265.6	350	3889
Azote (kg/j)	84	73,9	75,4	68.9	69	4600
Phosphore (kg/j)	23	9,3	8,5	7.62	8,7	2175

- **Station d'épuration de BAUDREIX (10 000 EH) :**

Sur la STEP de Baudreix, 24 bilans ont été réalisés en 2017 (12 bilans complets et 12 bilans partiels), les résultats moyens obtenus sont les suivants :

Paramètres	Charges de référence par temps sec	Charges moyennes reçues 2014	Charges moyennes reçues 2015	Charges moyennes reçues 2016	Charges moyennes reçues 2017	Équivalents Habitants (EH) 2017
Volume (m3/j)	1 720	1 525	1 525	1354	1460	9733
DBO5 (kg/j)	628	613	486	485	379	6317
DCO (kg/j)	1 255	1 698,5	1 234	1226	858	7150
MES (kg/j)	946	843,8	560	525	373	4144
Azote (kg/j)	155	119,8	92,7	100,7	89	5933
Phosphore (kg/j)	43	14,7	11,7	11,8	10,5	2625

2) Rendements épuratoires

Les données présentées ci-dessous indiquent que les stations d'épuration du Syndicat sont conformes en termes de la qualité de leurs rejets. Les tableaux ci-dessous présentent les objectifs de rejet de flux de pollution et de rendement épuratoire.

- **Station d'épuration de BRUGES (450 EH) :**

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2017		Rendements 2017	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	5	25	0,31	12	98 %	70%
DCO	25	125	2,12	82	92 %	75%
MES	7	35	0,186	7,2	97 %	90%
NK	/	/	0,455	17,6	88 %	NC
Pt	/	/	0,164	6,33	56 %	NC

Conclusion :

Les flux de pollution traités par la station d'épuration de Bruges sont conformes aux flux estimés lors de son dimensionnement :

Les rendements de la station d'épuration de Bruges sont conformes.

Le rejet est conforme pour l'année 2017.

- **Station d'épuration d'ASSON (1 000 EH) :**

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2017		Rendements 2017	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	5	25	0,64	5	99 %	70%
DCO	25	125	6,01	47	95 %	75%
MES	7	35	1,28	10	97 %	90%
NK	/	/	5,79	45,3	58 %	NC
Pt	/	/	0,62	4,85	50 %	NC

Conclusion :

Les flux de pollution traités par la station d'épuration sont conformes aux flux estimés lors de son dimensionnement :

Les rendements de la station d'épuration d'Asson sont conformes.

Le rejet est conforme pour l'année 2017.

Il est à noter que les charges moyennes reçues en 2017, hydraulique et organiques, sont en hausse par rapport aux années 2015 et 2016 en raison d'es travaux d'amélioration de collecte sur le réseau.

- **Station d'épuration de BALIROS (1 800 EH) :**

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2017		Rendements 2017	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	7	25	0,995	5,5	98 %	70%
DCO	34	125	13,5	76	91 %	75%
MES	9,5	35	1,43	8,05	98 %	90%
NK	19	70	1,34	6,65	93 %	30%
Pt	5	18	0,81	4,52	58 %	30%

Conclusion :

Les rendements de la station d'épuration de Baliros sont supérieurs aux rendements de référence imposés par l'arrêté préfectoral du 16 Avril 2007.

Le rejet est conforme pour l'année 2017.

- **Station d'épuration de BÉNÉJACQ (2 000 EH) :**

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2017		Rendements 2017	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	7,5	25	0,68	2,60	98 %	70%
DCO	27,2	90	13,78	53	90 %	75%
MES	9	30	0,96	3,70	98 %	90%
NK	15	50	2,07	7,95	89 %	NC
Pt	0,6	2	1,01	3,87	50 %	NC

Conclusion :

Les rendements de la station d'épuration de Bénéjacq sont conformes aux rendements de référence imposés par l'arrêté préfectoral du 03 Mars 1997, sauf pour le paramètre phosphore en termes de flux de rejet.

Le rejet ne peut être considéré conforme pour l'année 2017.

Dans le cadre de l'étude de faisabilité de l'extension de la station d'épuration de Baudreix réalisée en 2013, il a été décidé de la suppression de la station d'épuration de Bénéjacq; les eaux usées qui y étaient envoyées sont désormais refoulées vers la nouvelle station de Baudreix depuis le 1^{er} Juillet 2017.

- **Station d'épuration de MONTAUT (2 000 EH) :**

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2017		Rendements 2017	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	7,5	25	0,2	2,7	99 %	93%
DCO	27	90	2,2	26,1	98 %	88%
MES	10,5	35	0,3	3,8	99 %	94%
NK	6	20	0,1	2,9	97 %	80%
Pt	4,8	16	0,5	7,6	43 %	40%

Conclusion :

Le rendement d'élimination du phosphore est inférieur au rendement de référence imposé par l'arrêté préfectoral du 02 Avril 2012; en effet, la charge reçue en entrée de station est trop faible pour atteindre un rendement d'élimination élevé.

Le rejet est néanmoins conforme pour l'année 2017.

• **Station d'épuration d'ASSAT-BORDES (15 000 EH) :**

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejets 2017		Rendements 2017	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	58	25	0,52	1,5	99 %	70%
DCO	291	125	12,16	19,7	98 %	75%
MES	82	35	1,41	2,23	99 %	90%
NK	35	15	1,14	1,85	98 %	80%
Pt	12	5	3,92	6,34	56 %	40%

Conclusion :

La station d'épuration d'Assat-Bordes, dont le réseau de collecte est principalement de type séparatif, a reçu en entrée 40 % de la charge hydraulique nominale.

Les flux organiques sont assez importants, notamment la charge en DCO, dont la moyenne annuelle atteint 34% de la charge théorique (la charge maximale correspond à environ 52% du nominal). Toutefois, les travaux d'agrandissement de la STEP et le passage de 5600 à 15000EH permettent de très bien « recevoir » la pollution et obtenir un rejet de qualité, ce malgré une population croissante sur la zone de Bordes et la présence de l'usine Turboméca.

Suite aux travaux d'extension réalisés en 2015, le basculement dans les nouveaux ouvrages a pu être réalisé en avril 2016 et le traitement optimisé en 2017.

• **Station d'épuration de BAUDREIX (10 000 EH) :**

Paramètres	Objectifs du rejet par temps sec		Rejet 2017		Rendements 2017	Rendements de référence
	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l		
DBO5	34	25	4,71	3,86	99 %	95%
DCO	170	125	40,67	25,45	98 %	90%
MES	48	35	7,40	4,45	99 %	95%
NK	NC	NC	15,3	9,27	93 %	NC
Pt	NC	NC	6,6	4,05	53 %	NC

Conclusion :

- En organique, la charge de DBO5 en entrée atteint 75% de la charge attendue dans les conditions théoriques, et 95% en ce qui concerne la DCO, ce qui représente un rapprochement des conditions nominales attendues par rapport au dimensionnement de la station.
- En hydraulique, on atteint en entrée environ 80% du débit nominal par temps sec.

En 2013, l'étude de faisabilité pour l'agrandissement de la STEP de Baudreix a été réalisée, les pointes de flux hydraulique et organique ainsi que l'extension future de la commune ont été prises en compte, la capacité de traitement de la station passera en 2018 à 20 000 EH au lieu de 10 000 EH actuellement.

Cette hypothèse de dimensionnement futur se voit aujourd'hui confirmée au vu des résultats obtenus sur l'année 2017 et notamment certains bilans où l'on atteint des pointes à 13 000 Equivalent Habitant en terme de pollution organique en entrée de station soit 130% du Nominal.



Illustration 10: Station d'Assat Bordes

3) Les sous-produits d'épuration

Quantification des boues produites :

La production de boues est directement liée à la quantité de pollution retirée des eaux usées. Ainsi, plus la dépollution est efficace, plus la production de boues est élevée. Les boues rencontrées sur le Syndicat correspondent à des boues de traitement biologique d'aération prolongée. Elles sont donc essentiellement formées par les résidus de bactéries « cultivées » dans les ouvrages d'épuration. Ces bactéries ont consommé des matières organiques contenues dans les effluents bruts et les ont digérés.

La quantité totale de boues produite durant l'année 2017 par les STEP's du territoire su SEAPAN est évaluée à environ 228 tonnes de matières sèches (contre 210t en 2015 et 218t en 2016) :

- **20,5 Tonnes de MS** produits par la station de Baliros en 2017, répartis en 2550m³ de boues liquides en moyenne à 4 g MS/L, soit environ 10,25 tonnes de matières sèches produites extraites dans les lits à rhizophytes ainsi que 3 opérations de déshydratation mobile (soit 10,25 tonnes de matières sèches évacuées vers une plateforme de compostage). Cette production correspond à 1 300 EH.
- **575 700 kg** produits par la station de Baudreix en moyenne à 20,5% de siccité soit environ 118 tonnes de matières sèches produites. Cette production correspond à 7100 EH.
- **370 100 kg** produits par la station d'Assat en moyenne à 16,5% de siccité soit environ 61 tonnes de matières sèches produites. Cette production correspond à 3760 EH.
- 400 m³ produits par la station de Bénéjacq en moyenne à 5 g MS/L soit environ **7,75 tonnes** de matières sèches produites. Cette production correspond à 925 EH et n'a été réalisée que sur 6 mois de l'année (les 6 mois restant ayant été transférés vers la STEP de Baudreix).
- 3 402 m³ produits par la station d'Asson en moyenne à 4 g MS/L soit environ **14,60 tonnes** de matières sèches produites. Cette production correspond à 895 EH.
- **52,12 tonnes** produits par la station de Montaut en moyenne à 17,5% de siccité soit environ 9,12 tonnes de matières sèches produites. Cette production de boue correspond à 600 EH et reste encore un peu faible en raison d'une montée progressive en charge au fur et à mesure du raccordement des usagers

NB : on considère une production moyenne de boue de 16,5 kg MS/j/EH.

Soit les productions de boues suivantes pour les exercices 2015, 2016 et 2017 :

STEP	Volumes extraits 2015 (m ³)	Tonnes MS 2015	EH 2015	Volumes extraits 2016 (m ³)	Tonnes MS 2016	EH 2016	Volumes extraits 2017 (m ³)	T. MS 2017	EH 2017
BALIROS	3 000	17.5	1100	2 550	21,5	1 303	3 420	18,2	1230
BÉNÉJACQ	2 160	14.2	1000	3 005	15,25	925	400	7,75	925
ASSAT	1 765	55	2923	233 500	46,7	2 923	370 100	61	2923
BAUDREIX	535 480	110	6230	549 120	112,6	6 111	575 700	118	6230
ASSON	2 604	11.25	1000	3 444	14,8	896	3 402	14,6	1000
MONTAUT	0	2.10	200	41 660	8,55	518	52 120	9,1	200
TOTAL	210 Tonnes de MS			218 Tonnes de MS			228 Tonnes de MS		

La production de boues a nettement augmentée par rapport à l'exercice 2016, et nous pouvons remarquer une augmentation constante au cours des 5 derniers exercices. Les filières de traitement des boues pour toutes les stations d'épuration sont conformes à la réglementation en vigueur. Les boues des stations d'épuration d'Assat, Baudreix et Montaut sont déshydratées sur le site de production et envoyées en compostage sur la plateforme de TERRALYS à Pontacq pour être valorisées en agriculture. Les boues de la station d'épuration de Bruges, Baliros, Bénéjacq et Asson sont épaissies dans des lits à rhizophytes et valorisées en agriculture (plan d'épandage, suivi agronomique et des épandages par le SEAPAN).



Illustration 11 : Tamis Step Assat-Bordes

Quantification des sables, des graisses, et des déchets de dégrillage :

Station d'épuration d'Asson :

- Les refus du dégrilleur (700 kg) sont incinérés sur le site de Lescar.
- Les sables (200 kg) → SUEZ.
- Les graisses (2 m³) ont été évacuées sur le site de la SARL LABAT à Aire sur Adour.

Station d'épuration de Baliros :

Les déchets de dégrillage (3 500 kg) ont été évacués et traités sur l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescar.

Station d'épuration de Bénéjacq :

- Les sables (400 kg) → SUEZ.
- Les graisses (5 m³) ont été évacuées sur le site de la SARL LABAT à Aire sur Adour.
- Les déchets de dégrillage (1 000 kg) ont été évacués et traités sur l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescar.

Station d'épuration d'Assat-Bordes :

- Les refus du dégrilleur (3 500 kg) sont incinérés sur le site de Lescar.
- Les sables (800 kg) → Lyonnaise des Eaux.
- Les graisses (12 m³) ont été évacuées sur le site de la SARL LABAT à Aire sur Adour.

Station d'épuration de Baudreix :

- Les déchets de dégrillage (7 000 kg) ont été évacués et traités sur l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescar.

Pour les stations d'épuration de Baliros et de Baudreix, il faut noter la présence d'un tamis rotatif qui collecte les refus de grilles, les sables et les graisses, pour être ensuite ensachés.



Illustration 12 : Local à boues de la Step de Montaut

4) Consommation énergétique

Le tableau suivant dresse le bilan de la consommation énergétique de chaque station d'épuration du territoire.

En considérant ces consommations énergétiques annuelles ainsi que les flux annuels entrant pour chaque station d'épuration exprimés en équivalents habitants, il est possible de déterminer l'énergie nécessaire pour éliminer **1 kilogramme de DBO5** (ratio kWh/kg DBO5 éliminé). **Pour une station d'épuration de type boues activées, il est donné un ratio moyen de 2,5 kWh/kg de DBO5 éliminé.**

Station d'épuration	2015				2016			
	Conso (kWh/an)	Flux moyen annuel DBO ₅ (EH) ³	Ratio (kWh/ kg DBO ₅ éliminé)	Coût (€ TTC/an)	Conso (kWh/an)	Kg de DBO ₅ éliminé dans l'année	Ratio (kWh/ kg DBO ₅ éliminé)	Coût (€ TTC/an)
STEP Asson (1 000 EH)	26 632	929	1,3*	3 935	36 227	12 592	2,87	5 344
STEP Baliros (1 800 EH)	54 489	980	2,6*	7 753	76 515	21 761	3,51	10 412
STEP Bénéjacq (2 000 EH)	73 978	1 180	2,8*	10 574	82 446	24 520	3,36	12 445
STEP Montaut (2 000 EH)	93427	Flux=240 / ratio 16,2		12 385	114 415	31 025	3,68	15 764
STEP Assat-Bordes (5 600 EH)	275 782	5 267	2,4	45 805	244 864	215 715	1,14	41 784
STEP Baudreix (10 000 EH)	356 211	8 800	2	45 556	344 164	175 382	1,96	45 715
TOTAL	880 519	/	/	126 008	898 631	480 995	1.90	131 464

Station d'épuration	2017			
	Conso (kWh/an)	Kg de DBO ₅ éliminé dans l'année	Ratio (kWh/ kg DBO ₅ éliminé)	Coût (€ TTC/an)
STEP Asson (1 000 EH)	31 451	13 252	2,4	4 704
STEP Baliros (1 800 EH)	78 902	22 862	3,4	11 179
STEP Bénéjacq (2 000 EH)	54 300	20 884	2,6	9 145
STEP Montaut (2 000 EH)	123 103	39 630	3,1	16 966
STEP Assat-Bordes (15 000 EH)	233 579	200 382	1,2	33 790
STEP Baudreix (10 000 EH)	380 125	202 636	1,9	51 775
TOTAL	901 460	499 646	1.8	127 559

Nom du poste de relevage	Communes	Conso 2013 ¹ (kWh/an)	Conso 2014 ² (kWh/an)	Conso 2015 ² (kWh/an)	Conso 2016 ² (kWh/an)	Conso 2017 ² (kWh/an)
--------------------------	----------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

Station d'épuration	Evolution conso 2016/2017 (%)	DBO ₅ moyen 2017 (% EH nominal)
STEP Asson (1 000 EH)	- 13 %	70 %
STEP Baliros (1 800 EH)	+ 2,8 %	72 %
STEP Bénéjacq (2 000 EH)	- 34 %	73 %
STEP Montaut (2 000 EH)	+ 7,6 %	56 %
STEP Assat-Bordes (5 600 EH)	- 4,6 %	68 %
STEP Baudreix (10 000 EH)	+ 10, %	85 %

Les ratios sont calculés pour la totalité des STEP du SEAPAN. Le total de la consommation énergétique des stations d'épuration est assez représentatif de la réalité et de notre fonctionnement actuel en « mode routine ». Il faudra toutefois prévoir une augmentation pour 2018 en raison du doublement de la filière de Baudreix passant de 10 000 à 20 000EH.

*NB : Pour les stations d'Asson, Baliros, Bénéjacq, seuls 2 bilans sont réalisés, les flux moyens annuels ne sont donc que peu représentatifs du fonctionnement global de ces stations.

L'évolution, entre les exercices 2013 à 2017, de la consommation énergétique des différentes stations d'épuration est présentée dans le tableau ci-dessus. Le nombre d'équivalents habitants, exprimé en pourcentage de la valeur nominale, y est également établi.

On peut noter une baisse de la consommation sur les sites que sont les STEPs d'Assat (optimisation avec la nouvelle STEP moins énergivore), Asson (séparation du temps de pluie) et Bénéjacq (transfert des effluents sur Baudreix). Toutefois on connaît une légère hausse des coûts (en raison notamment de la hausse du coût de l'énergie) sur la STEP de Baliros. Mais aussi une évolution du coût à la hausse sur les STEP de Montaut et Baudreix et raison d'une augmentation de la pollution traitée (fin des raccordements sur le réseau neuf de montaut et raccordement de la commune de Bénéjacq sur la STEP de Baudreix au cours du 2eme semestre 2017).

Ci-dessous, l'évolution, entre les exercices 2013 à 2017, de la consommation énergétique des différents postes de relevage est présentée dans un tableau synthétique.

PR LES VIGNES	ARROS-NAY	196	130	113	140	140	
PR LOT. LE VERGER	ARROS-NAY	281	307	201	240	250	
PR ZONE CLÉMENT ADER	ASSAT	Pas de données	6 557	6930	7929	2982	
PR DE BIE	ASSON	135	155	237	1335	362	
PR DE MARANCY	ASSON	Pas de données	7 365	6009	5035	6614	
PR STADE (BALIROS 1)	BALIROS	117	136	104	132	115	
PR BALIROS (à côté de PMC) (BALIROS 2)	BALIROS	1 436	1 367	673	830	713	
PR O'KIRI	BAUDREIX	Conso incluse avec STEP Baudreix					
PR LOT. LA CHATAIGNERAIE	BAUDREIX	Pas de données – Lotissement privé					
PR BENEJACQ PAE	BENEJACQ	4 140	3 307	2 865	3919	3436	
PR HENRI IV (DO)	BENEJACQ	1 751	1 781	1 056	1000	682	
PR ESPACE DES PYRENEES (SUPER U)	BENEJACQ	65 360	459	- 99 539	530	332	
PR RUE DU MOULIN	BENEJACQ	1 173	1 321	829	908	566	
PR DES ARTIGUES	BENEJACQ	13 994	15 150	5 876	12379	10875	
PR VIOLETTES	BENEJACQ	602	508	452	486	365	
PR LOT. LES LANOTS	BENEJACQ	Pas de données – Lotissement privé					300
PR LES GRANGES	BORDES	14 206	26 289	14 518	16906	12814	
PR LOT. PIC D'ORHY	BORDES	Pas de données – Lotissement privé				-	-
PR LOT LES PRAIRIES	BORDES	Pas de données – Lotissement privé				-	209
PR LOT. ANDARS	BOURDETTES	Pas de données – Lotissement Privé				434	382
PR TEXTILE	BOURDETTES	3 159	3 677	2 741	3039	2953	
PR VILLAGE	BOURDETTES	8 622	7 481	6 823	6604	6887	
PR AMONT STEP BRUGES	BRUGES	Pas de données - gestion communale				2781	2256
PR PONT DU LAGOIN	COARRAZE	7 422	5 969	3 983	6034	2392	
PR LA MONTJOIE	COARRAZE	1 665	1 511	1 765	456	674	
PR HOURCQ	IGON	2 538	3 132	3 715	3998	4134	
PR LAVOIR	IGON	1 774	2 356	1 966	2900	2756	
PR CAPBAT	IGON	623	1 110	912	1300	1105	
PR LOT. ISARCE	IGON	111	857	763	1250	892	
PR LOT. PYRENE	MIREPEIX	223	185	129	142	111	
PR LOT. ESTIBETTE	MIREPEIX	Pas de données – Lotissement privé					
PR 01 LES AIGUILLOUS	MONTAUT	Pas de données	- 780	2 691	2542	1630	
PR 02 BETHARRAM	MONTAUT	Pas de données	4 137	- 2 877	1696	2181	
PR 03 LANNE DE HAUT	MONTAUT	Pas de données - Mise en service trop récente				138	700
PR 04 RTE DE ST VINCENT	MONTAUT	Pas de données	3 902	- 2 136	- 157	813	
PR 05 LE MOURLE	MONTAUT	Pas de données	8 553	- 8 122	435	470	
PR RUE DU CANAL	NAY	7 575	5 560	346	1662	1515	
PR SAINT ROCH	NAY	3 503	7 572	7 097	6272	5912	
PR PARDIES PIETAT	PARDIES PIETAT	3 307	3 927	1 712	2365	1343	
MICRO STEP SANCTUAIR	PARDIES PIETAT	-	-	-	-	1909	
PR SAINT ABIT	SAINT ABIT	1 064	1 695	1186	1224	434	
TOTAL	41	148 102	125 676	78 117	96 884	82 205	

Le tableau présenté ci-dessous établit le bilan des consommations énergétiques de 2013 à 2017 (données EDF) sur l'ensemble des postes de relevage du territoire.

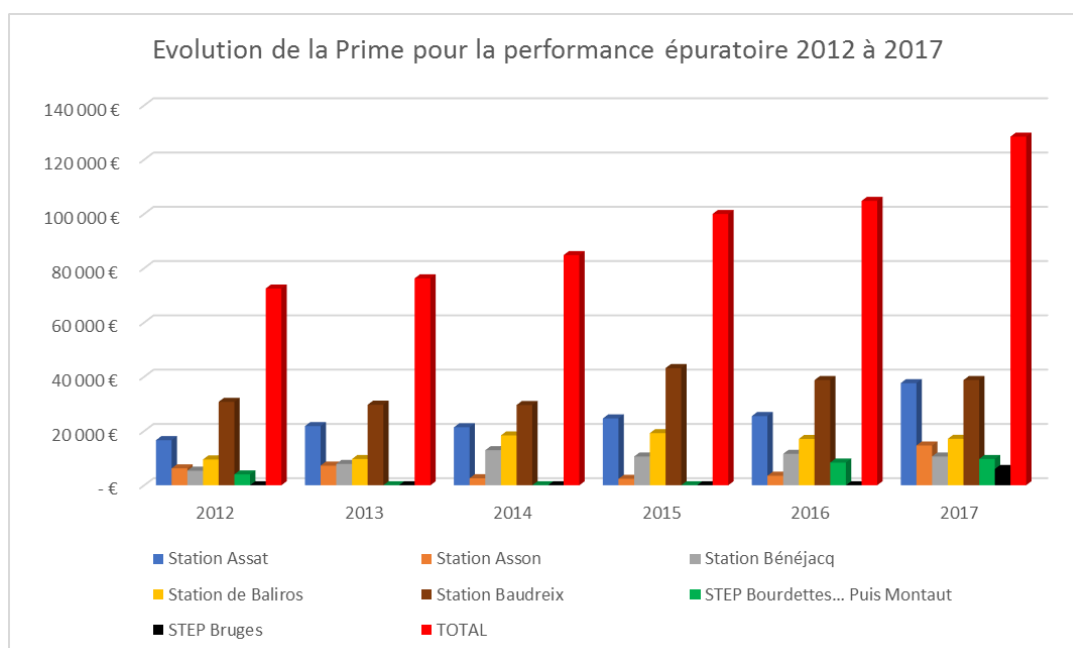
5) Prime à la performance épuratoire

Une prime à la performance épuratoire des installations d'assainissement collectif de SEAPAN est attribuée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour chaque station d'épuration associée à un système de collecte. Cette prime prend en considération la pollution collectée, reçue et éliminée ainsi que la quantité de sous-produits et de boues traités.

En fonction des conformités des stations d'épuration, des rendements épuratoires et des indices de connaissance des ouvrages, les primes sont calculées et attribuées.

Nous pouvons noter que les travaux et l'amélioration des installations et de leur exploitation nous ont permis de presque doubler le montant de cette prime en l'espace de 6 années d'exploitation en régie. Le tableau et les graphes ci-dessous donnent les chiffres et évolutions pour chaque station d'épuration.

Aide à la Performance Epuratoire						
	SAPAN	SAPAN	SEAPAN	SEAPAN	SEAPAN	SEAPAN
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Station Assat	16 625 €	21 819 €	21 381 €	24 653 €	25 507 €	37 636 €
Station Asson	6 235 €	7 236 €	2 588 €	2 363 €	3 512 €	14 664 €
Station Bénéjacq	5 375 €	7 854 €	12 940 €	10 600 €	11 587 €	10 613 €
Station de Baliros	9 508 €	9 666 €	18 353 €	19 201 €	17 077 €	17 132 €
Station Baudreix	30 756 €	29 695 €	29 561 €	43 173 €	38 772 €	38 773 €
STEP Bourdettes... Puis Montaut	4 012 €	/	/	/	8 351 €	9 663 €
STEP Bruges	/	/	/	/	/	5 988 €
TOTAL	72 511 €	76 270 €	84 823 €	99 990 €	104 806 €	128 481 €



2 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au

regard des prescriptions nationales issues de la directive ERU

En accord avec les Arrêtés Préfectoraux autorisant le fonctionnement des systèmes d'assainissement d'Asson, Baliros, Bénéjacq, Montaut, Assat-Bordes et Baudreix, les rejets moyens annuels des stations d'épuration sont **conformes**.

Cependant, lors de certains bilans, on note de très fortes concentrations organiques à Baudreix, avec des pointes à 16 000 EH, valeurs 1,6 fois supérieures aux capacités nominales de traitement de cette station et qui justifient clairement les redimensionnements envisagés.

Les flux et les concentrations de rejet, en valeur moyenne sur l'année 2017, étant inférieurs aux valeurs imposées par la réglementation, les rejets des ouvrages d'épuration sont donc considérés comme **conformes**.

3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

La mesure de cet indicateur a pour objectif de s'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées afin de préserver durablement le cadre de vie et le milieu naturel.

Il s'agit du **pourcentage de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation**, pour les stations d'épuration de capacité supérieure à 2 000 équivalents habitants.

Pour rappel, un bilan est jugé conforme s'il respecte les valeurs limites fixées en flux maximal et, soit les valeurs limites fixées en concentration, soit les valeurs limites fixées en rendement indiquées dans l'Arrêté Préfectoral.

Les taux de conformité pour l'année 2017 sont, pour les stations concernées par cet indicateur sont les suivants :

	Nombre de bilans 24 heures réalisés en 2015	Nombre de bilans 24 heures conformes en 2016	Taux de conformité (%)	Nombre de bilans 24 heures réalisés en 2017	Nombre de bilans 24 heures conformes en 2017	Taux de conformité (%)
STEP Asson (1 000 EH)	2	2	100 %	2	2	100%
STEP Baliros (1 800 EH)	2	2	100 %	2	2	100%
STEP BENEJACQ (2 000 EH)	2	2	100 %	2	2	100 %
STEP MONTAUT (2 000 EH)	1	1	100 %	1	1	100 %
STEP ASSAT (15 600 EH)	12	24	100 %	24	24	100 %
STEP BAUDREIX (10 000 EH)	24	24	100 %	24	24	100 %

4 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Cet indicateur a pour but d'évaluer la connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution.

Le tableau figurant en **Annexe 8**, présente les modalités de calcul de cet indicateur. Pour 2017, il s'établit à **101 / 120**.

5 - Indice de connaissance de rejet au milieu naturel

Cet indice mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en temps sec et en temps de pluie. Il vise à évaluer l'effort de protection de la qualité des milieux récepteurs.

En 2017, il s'établit à **95 / 120**.

Le tableau figurant en **Annexe 8**, présente les modalités de calcul de cet indicateur.

De plus, des mesures sur les points clefs du réseau d'assainissement vont être réalisées afin de déterminer le taux de collecte par secteur.

6 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage

Cet indicateur donne un aperçu de l'état et du fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées, à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau sont les points du réseau pour lesquels il y a au moins 2 interventions par an (actions préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux (hors branchements).

Ce nombre est évalué à **4 points noirs soit 2,5 %**

Ce suivi nous indique les principaux points sensibles sur le réseau d'assainissement : plaques d'égouts vétustes, réseaux bouchés.

7 - Taux de débordement chez les usagers

Cet indicateur mesure le nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement. Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Taux de débordement = nombre de demandes d'indemnisation au millier d'habitants desservis. Le nombre de débordements correspond alors au nombre de demandes d'indemnisations par des tiers ou des usagers.

Pour l'année 2017, **aucune demande d'indemnisation n'a été déposée** suite à des dysfonctionnements du réseau public. Le taux est alors de **0,0 ‰ habitants en 2017**.

8 - Taux de renouvellement des réseaux

Cet indicateur complète l'information sur la qualité de la gestion patrimoniale du service donnée par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.

Ce taux est le quotient exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacés à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de canalisation renouvelé au cours de l'exercice (ml)	2 200	563	1 856	450	1 870	50

Le renouvellement de réseau pour l'exercice 2017 a été réduit à des interventions ponctuelles mais d'envergure sur des tabourets et des branchements d'assainissement à Assat (Clément ADER), le plus gros du budget a été consacré au basculement par refoulement des effluents de Bénéjacq sur le système de Baudreix via Mirepeix, un nouveau rejet des eaux traitées à Baudreix et à des créations de petites extensions.



Illustration 13: Pose de réseau EU, AEP en forage horizontal sous voie ferrée à Mirepeix

9 - Linéaire réhabilité

Fouilles traditionnelles :

22 remises à la côte ou changement de tampon EU (pour hydrocurer ou prendre des cotes)

Bénéjacq 5

Bordes 2

Bourdettes 4

Coarraze 4

Arros de Nay 2

Asson 2

Boeil bezing 3

3 Reprises de branchements EU détériorés, effondrés ou pose d'un tabouret (car inexistant sur ancien réseau)

Nay 1

Mirepeix 1

Coarraze 1

Soit 20 ml sur 3 branchements en réseaux séparatifs amianté en PVC

Sans tranchées :

Il n'y a pas eu d'intervention en 2017 sans tranchées.

Ouvrages réhabilités :

Bénéjacq - Ancienne STEP déconstruite et reconditionnée en bassin tampon pour gérer le temps de pluie du réseau de Bénéjacq, avec un poste de refoulement et 4.53 jusqu'au réseau de Mirepeix.



Illustration 13 : Déconstruction de la STEP Bénéjacq et transformation en bassin et poste de refoulement et passage de ce dernier sous voie ferrée à Mirepeix

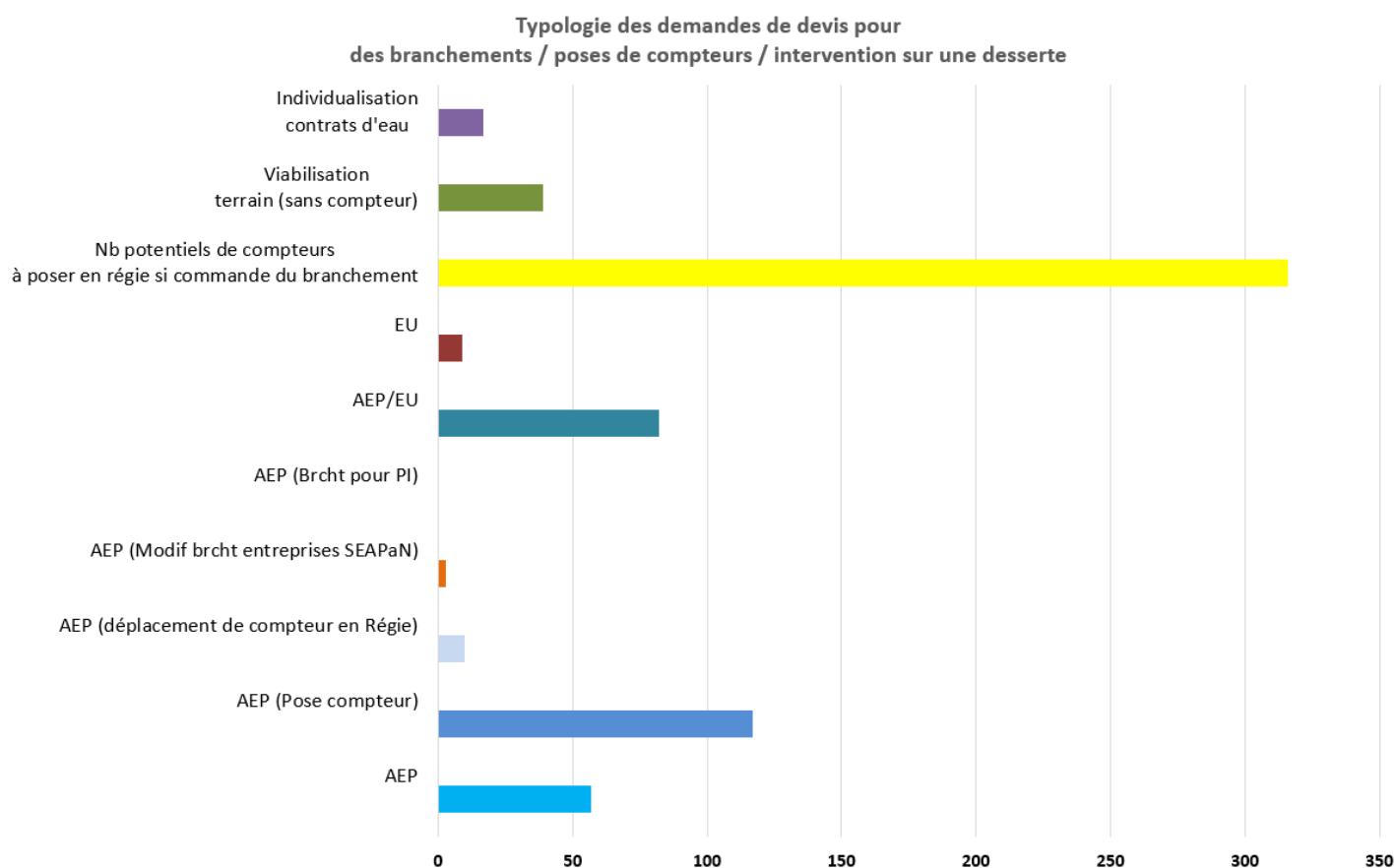
10 - Etudes de nouveaux branchements ou d'interventions

Réception des demandes de branchements ou d'intervention AEP/EU :

TYPOLOGIE DES DEMANDES DE DEVIS OU D'INTERVENTION REGIE (*)									
AEP	AEP (Pose compteur)	AEP (déplacement de compteur en Régie)	AEP (Modif brcht entreprises SEAPaN)	AEP (Brcht pour PI)	AEP/EU	EU	Nb potentiels de compteurs à poser en régie si commande du branchement	Viabilisation terrain (sans compteur)	Individualisation contrats d'eau
59	117	10	3	0	84	9	323	41	17

(*)

(*) Le nb potentiel de compteurs à poser selon les demandes de brcht reçues et enregistrées



Soit pour l'assainissement collectif en 2017 :

- Branchements en tranchées communes AEP + EU : 84 demandes
- EU seul : 9 demandes pour des branchements de confort notamment

Après analyse de la demande, nombre de fiche enquêtes instruites, (terrain + photo + recherche de plan + prise de contact usager ou maitre d'oeuvre) sur 2017 :

Ratio demandes reçues/devis émis/Dossiers suivis

Classé SANS SUITE	Ratio demandes reçues / devis émis/Dossiers suivis			Travaux exécutés		
	Demandes reçues au service travaux	Fiches enquête créées	Devis émis et transmis	Bons commande Marché public	Intervention REGIE AEP (pose compteur, déplacement, pose de niche, ect..)	Nb potentiels de compteurs à poser en régie suite au BC émis
19	282	244	244	68	122	205

- Demandes reçues au service travaux 282 (245 en 2016)
- Fiches enquête créées 244 (212 en 2016)
- Devis émis et transmis 244 (196 en 2016)
- Trx effectués par autres (SUEZ/SAUR° 0 (régie publique en place au 1er janvier 2016)
- Classé sans suite 19 (5 en 2016)
pour des projets reportés ou abandonnés

244 fiches instruites / 282 demandes = 86,5 % de taux d'instruction complète réelle par le service (même ratio en 2016 = 86.5 %).

Au minimum 830 visites sur sites de la réception de la fiche à la réception des travaux avec prises de photos et mesures sur le terrain (780 en 2016).

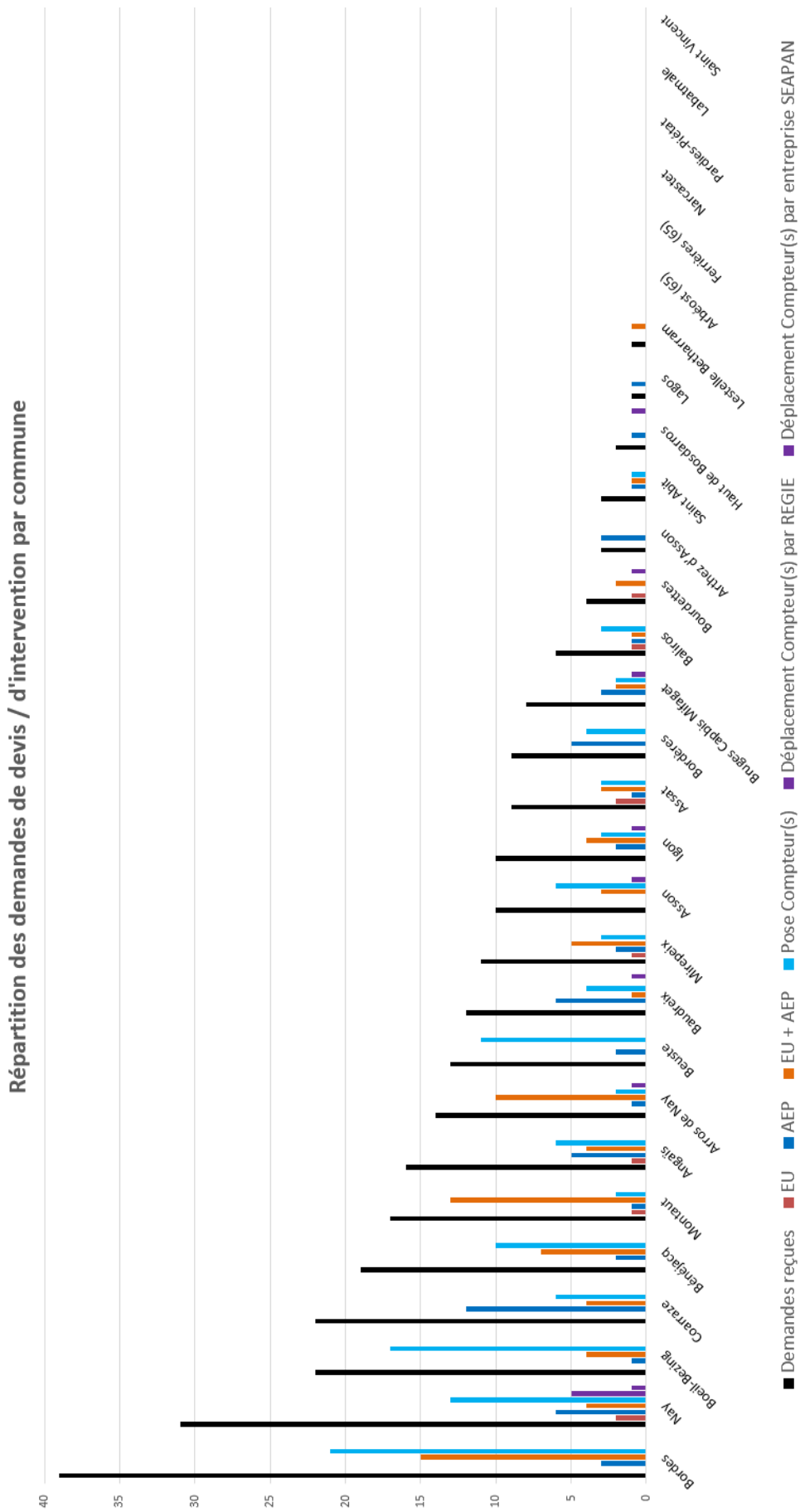
244 devis envoyés aux usagers, liés à 205 futurs travaux de raccordement de particuliers ou de lotissements dont 39 viabilisations de lots ou lotissement et 116 poses de compteur dans des niches existantes ou posées neuves.

39 demande de viabilisation dont 23 suivis potentiels de lotissements (plus de lots) avec convention, devis, réunions, suivi de chantier, échanges avec les Moa et Moe et entreprises.

Inventaire des demandes d'études reçues par commune

Communes :	Demandes reçues	EU	AEP	EU	Pose	Déplacement	Déplacement
				+ AEP	Compteur(s)	Compteur(s) par REGIE	Compteur(s) par entreprise SEAPAN
Bordes	39		3	15	21		
Nay	31	2	6	4	13	5	1
Boeil-Bezing	22		1	4	17		
Coarraze	22		12	4	6		
Bénéjacq	19		2	7	10		
Montaut	17	1	1	13	2		
Angaïs	16	1	5	4	6		
Arros de Nay	14		1	10	2	1	
Beuste	13		2		11		
Baudreix	12		6	1	4		1
Mirepeix	11	1	2	5	3		
Asson	10			3	6	1	
Igon	10		2	4	3	1	
Assat	9	2	1	3	3		
Bordères	9		5		4		
Bruges Capbis Mifaget	8		3	2	2	1	
Baliros	6	1	1	1	3		
Bourdettes	4	1		2		1	
Arthez d'Asson	3		3				
Saint Abit	3		1	1	1		
Haut de Bosdarros	2		1				1
Lagos	1		1				
Lestelle Betharram	1			1			
Arbéost (65)	0						
Ferrières (65)	0						
Narcastet	0						
Pardies-Piétat	0						
Labatmale	0						
Saint Vincent	0						
29	29	7	20	18	18	6	3

Répartition graphique des demandes d'études reçues par commune



Bons de commande de travaux de branchements lancés en 2017

Au 31 décembre 2017 :

Nb BC	BC ANNULE	BC Suspendu	Trx en cours	PRO Facture en attente	Pro Fa à valider	Fa en attente	Fa rejetée	Fa Faite
67	2	1	0	0	0	0	0	65

Répartition des 67 (68 -1 annulé) BC :

- 2 annulés (décommandé par le demandeur)
- 1 suspendu et réalisé à cheval sur les 2 exercices 2017 et 2018
- XX commandes EU seul
- XX commandes AEP seul
- XX BC communs EU+AEP en tranchée commune

Pou un montant commandé (hors annulation d'un des BC) de :

HT	PART EU	PART AEP	PART REGIE	TVA	TTC	CUMUL TTC
276 182,78	41 BC 160 631,37	62 BC 115 551,41	68 BC 20 846,50	55 236,56	331 419,34	331 419,34

Pour un montant facturé réellement après attachements contradictoires de :

Montant Facturé entreprise HT	PART EU	PART AEP	PART REGIE	PAYE A ENTREPRISE
246 553,87	37 titres 147 227,88	62 titres 99 325,99	65 titres 16 715,50	65 paiements faits 246 553,87

Le montant prévu au budget pour un exercice EU/AEP est de 300 000 €HT.

11 - Taux de réclamation

Ce taux constitue un reflet de la qualité du service rendu aux usagers. Le nombre de réclamations est rapporté au millier d'abonnés.

Le nombre total de réclamation in situ pour l'année 2015 est de **58** dont :

- 12 demandes d'explications : explications de la PFAC, du règlement de service, des factures (acompte, solde), etc.
- 24 concernant des erreurs de tarification (par exemple : facturation de la redevance assainissement pour de l'assainissement non collectif).
- 22 concernant un problème technique (réseau bouché, etc...).

→ Le taux de réclamation pour l'année 2017 est donc de **6.9 %**

Au Syndicat, toutes les demandes écrites sont enregistrées. De plus, une liste informatisée est tenue à jour concernant les réclamations téléphoniques.

Une lettre d'information du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay est transmise aux abonnés chaque année, dans le but de leur faciliter la compréhension des investissements réalisés et du fonctionnement du service. Cette lettre d'information figure en **Annexe 9**.

V/ INDICATEURS FINANCIERS

1 - Prix du service

Il comprend un abonnement annuel de **50 € HT**, la redevance s'élevant à **1,68 € HT** par m³.

2 - Redevance assainissement

Le tableau suivant indique le prix de la redevance assainissement par commune pour l'année 2017, celle-ci est calculée hors taxe (HT) :

	Année 2016	Année 2017
Recette Redevance	1 457 524	1 789 251
Dont abonnement	424 200	463 659
Autres prestations	14 900	16 720
Branchement Particulier	110 873	160 147
PFAC	169 131	153 529
Total	1 752 428	2 119 647

La part variable n'a pas subi d'augmentation depuis le 1^{er} janvier 2012 pour les communes adhérentes du syndicat.

L'augmentation des redevances s'explique par l'augmentation du nombre d'abonnés dans de nombreuses communes du territoire.

3 - Budget du Service assainissement 2017

Le budget ci-dessous correspond au budget prévisionnel (B.P.) voté le 10/03/2015 :

Section d'exploitation					
Chap.	Dépenses (€)		Chap.	Recettes (€)	
011	Charges à caractère général	437 150	70	Vente de produits finis, prestation de service	2 251 000
012	Charges de personnel	400 260	74	Subventions d'exploitation	130 000
65	Autres charges de gestion courante	48 100	75	Autres produits de gestion courante	9 000
Total des dépenses de gestion des services		885 510	Total des recettes de gestion des services		2 390 000
66	Charges financières	341 050	76	Produits financiers	-
67	Charges exceptionnelles	277 400	77	Produits exceptionnels	11 020
022	Dépenses imprévues	11 195			
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 515 155	Total des recettes réelles d'exploitation		2 401 020
023	Virement à la section d'investissement	735 024	042	Opération ordre transfert entre section	409 000
042	Opération ordre transfert entre section	1 018 855			
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 753 879	Total des recettes d'ordre d'exploitation		409 000
TOTAL		3 269 034	TOTAL		2 810 020
Résultat reporté ou anticipé		0	Résultat reporté ou anticipé		459 014
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		3 269 034	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		3 269 034

Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement : 1 016 862 €

Section d'investissement

Chap.		Dépenses (€)		Chap.		Recettes (€)	
21	Immobilisations corporelles	58 929		13	Subventions d'investissement reçues	2 315 920	
	Total des opérations d'équipement	2 973 330		16	Emprunts et dettes assimilés	960 300	
Total des dépenses d'équipement		3 034 362		Total des recettes d'équipement		3 276 220	
16	Emprunts et dettes assimilés	577 000		106	Réserves	733 796	
020	Dépenses imprévues	8 068					
Total des dépenses financières		1 682 239		Total des recettes financières		733 796	
Total des dépenses réelles d'investissement		4 716 601		Total des recettes réelles d'investissement		4 009 216	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	409 000		021	Virement de la section de fonctionnement	735 024	
				040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 018 855	
041	Opérations patrimoniales	378 000		041	Opérations patrimoniales	378 000	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		787 000		Total des recettes d'ordre d'investissement		2 131 879	
TOTAL		5 503 601		TOTAL		6 094 395	
Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		590 793		Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		0	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		6 094 395		TOTAL DES RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT		6 094 395	

Autofinancement prévisionnel dégagé par la section d'exploitation : 1 016 862 €

4 - Encours de la dette et montants des annuités de remboursement

Le tableau ci-dessous présente un état global de la dette pour l'année 2017 :

Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2017 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
13 002 476 €	9 631 938 €	873 248 €	309 060 €	564 188 €

La durée d'extinction de la dette de la collectivité peut être calculée.

Cet indicateur représente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service de l'assainissement collectif.

Données arrêtées au 31 décembre 2015	
Encours de la dette contractée	9 631 938 € HT
<i>Recettes réelles de fonctionnement = 2 401 020 € HT</i>	
<i>Dépenses réelles de fonctionnement = 1 515 155 € HT</i>	
Epargne brute annuelle	885 865 € HT
Durée d'extinction de la dette	10.9 ans

Si la collectivité consacrait l'intégralité de sa capacité de financement brute au remboursement du stock de dette, il lui faudrait 10.9 ans pour se désendetter contre 11.8 ans en 2016

5 - Montant des amortissements réalisés par la collectivité

Les amortissements réalisés par la collectivité en 2017 s'élèvent à **1 018 855 €**.
Quant aux reprises de subventions, elles s'élèvent, pour l'année 2017, à **409 000 €**.

6 - Taux d'impayés

Cet indicateur traduit l'optimisation des coûts du service par un juste recouvrement des sommes dues dans un souci de pérennité économique du service. (Données arrêtées au 31/12/2017).

Le montant des impayés s'élève à 92 650 € TTC (y compris redevance AEAG) en 2017 pour une facturation totale de 1 968 176 € TTC soit **4.7% de taux d'impayés**.

Pour l'année 2016, le montant des impayés s'élève à 49 406 € TTC pour une facturation totale de 1 602 700 € TTC soit **3.08 % de taux d'impayés**.

NB : Pour rappel, en 2013 et 2014, le taux d'impayé s'élevait à 1,27%, si on le calcule en fonction des montants, et à 2,79% si on le calcule en fonction des abonnés.

7 - Présentation d'une facture

En **Annexe 10**, est joint un exemple type de facture pour une commune du Syndicat avec le détail du prix de l'eau et du prix de l'assainissement collectif.

8 - Autres Tarifs

Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) :

L'article 30 de la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012, codifié à l'article *L.1331-7 du Code de la Santé Publique*, a créé la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), avec entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2012 en remplacement de la Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE) qui a été supprimée à compter de cette même date.

La PFAC est instituée sur le territoire du SEAPaN à compter de l'exécution de la délibération du comité syndical du 13 mai 2014, pour un montant maximum de 3 200 € HT par logement

La PFAC est due par les propriétaires d'immeubles de constructions nouvelles dont la construction, l'extension ou l'aménagement génère des eaux usées supplémentaires rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées.

La PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble à un réseau de collecte ancien ou nouveau, à la date d'achèvement des travaux pour l'extension ou du réaménagement d'un immeuble déjà raccordé qui rejette des eaux usées supplémentaires ou à la date du contrôle effectué par le service d'assainissement collectif, lorsqu'un tel contrôle a révélé l'existence d'un raccordement d'eaux usées.

La PFAC est calculée selon les modalités suivantes avec ces coefficients modérateurs :

1) Constructions neuves : édification sur un terrain non construit

	Base surface de plancher (le m²)	Coefficient modérateur
* Maisons individuelles (jusqu'à 2 logements/logement)	20 €	1
* Immeubles collectifs ou groupe d'habitations (défini par le code de la construction à compter de 3 logements/logement)	20 €	0,7
* Logements collectifs, bailleurs sociaux, maisons de repos, établissements de santé, internats, établissements de service public (par logement)	20 €	0,7

2) Constructions neuves : modification de la partie existante

	Base surface de plancher (le m ²)	Coefficient modérateur
* Terrain supportant des constructions raccordées au réseau public destinées à être démolies avec réalisation de constructions nouvelles	20 €	1
* Extension ou changement de destination de constructions existantes raccordées au réseau générant des eaux usées complémentaires	20 €	1
* Aménagement intérieur d'un immeuble déjà raccordé au réseau public ne générant pas d'eaux usées supplémentaires	NÉANT	0

3) Constructions existantes

La PFAC est due par les propriétaires d'immeubles de constructions existantes qui génèrent des eaux usées supplémentaires rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées lors de la construction ou de l'extension du réseau public de collecte.

La PFAC est calculée selon les modalités suivantes avec coefficients modérateurs :

	Base surface de plancher par logement existant (le m ²)	Coefficient modérateur
* Construction existante (si absence de déclaration de superficie 100 m ² appliqué)	20 €	0,30

Participation pour rejet d'eaux usées assimilées domestiques :

La PFAC « assimilés domestiques » est instituée sur le territoire du SEAPaN à compter de l'exécution de la délibération en date du 13 mai 2014.

La PFAC « assimilés domestiques » est due par les propriétaires d'immeubles et d'établissements qui produisent des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique, lorsque ces propriétaires demandent à bénéficier du droit de raccordement au réseau public de collecte prévu par l'article L. 1331-7-1 du Code de la Santé Publique.

La PFAC « assimilés domestiques » est exigible à la date d'accord de la demande par le service d'assainissement collectif de la demande mentionnée au paragraphe précédent. Elle est également exigible à la date du contrôle effectué par le service d'assainissement collectif, lorsqu'un tel contrôle a révélé l'existence d'un raccordement d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique sans que le propriétaire de l'immeuble ou de l'établissement produisant ces eaux usées ait présenté antérieurement une demande de raccordement.

La PFAC « assimilés domestiques » est calculée selon :

Base de surface de plancher (m²) * 20 € * 0,8 (coefficient modérateur)

VI/ MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

1 - Réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement

Les travaux d'entretien courant de prévention sur le réseau d'assainissement depuis 2008 ont permis une baisse du nombre d'interventions sur le réseau.

Le Syndicat a réalisé quelques travaux de remise à niveau de regards sous chaussée existant sur l'ensemble du territoire.

L'Annexe 2 donne le détail des interventions réalisées sur le réseau d'assainissement pour l'exercice 2017.

Pour l'année 2017, le taux de curage du linéaire total de réseau, que l'on considère de 165 km (on ne prend pas en compte le refoulement), est d'environ **3 %** (soit 4,8 km de réseau). Pour rappel, ce taux de curage était de 1 % en 2015 et 2,4 % en 2016.

2 - Amélioration du fonctionnement & entretien des STEPs

1) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSON (régie)

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP d'Asson</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
12/08/2017	Asson	SEIHE	Fourniture et remplacement bague et moteur Pont Clarificateur	662,80
/		/	/	/

Sur l'année 2017, peu de dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique (réalisées par des tiers) ont été réalisées sur la STEP d'Asson (seulement remplacement du moteur du clarificateur). L'entretien courant et la maintenance préventive (vidange et contrôles des ouvrages électro mécaniques) ont été réalisés par les agents du SEAPAN.

**2) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BALIROS
(régie)**

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Baliros</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
01/02/2017	Baliros	LOUBSENS	Remplacement pompe de recirculation ABS	1580,27
02/04/2017		SERINOL	Remplacement roue clarificateur	353
16/05/2017		LOUBSENS	Remplacement moteur neuf Aérateur 1	2284
02/08/2017		SERINOL	Achat brosse neuve pour remplacement sur tamis	507
30/10/2017		SERINOL	Remplacement palier et roulements tamis	138

Sur l'année 2017, les dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique de la STEP de Baliros, se sont élevées à **4 862 € HT**.

**3) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BÉNÉJACQ
(régie)**

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Bénéjacq</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT

Sur l'année 2017, il n'y a pas eu de dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique de la STEP de Bénéjacq. En effet cette station a été remplacée par un poste de relevage neuf avec bassin d'orage permettant le transfert des eaux usées de Bénéjacq vers la SQTEP de Baudreix (Poste mis en service le 2 Juillet 2017).

4) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP d'ASSAT (régie):

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP d'Assat</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
/	/	/	/	/

Sur l'année 2017, aucunes dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique (réalisées par des tiers) n'ont été réalisées sur la STEP d'Assat ce qui est tout à fait normal car c'est un ouvrage totalement neuf. Seuls l'entretien courant et la maintenance préventive (vidange et contrôles des ouvrages électro mécaniques) ont été réalisés par les agents du SEAPAN.

5) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de BAUDREIX (régie)

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Baudreix</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
05/02/2017	Baudreix	LOUBSENS	Motoréducteur USOCOME pour tamis	981,79
20/02/2017		CG Informatique	Écran + onduleur supervision STEP	255
22/03/2017		ANDRITZ	Révision des 6000 heures de la centrifugeuse	3373,83

Sur l'année 2017, les dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique de la STEP de Baudreix se sont élevées à **4 610 € HT**.

6) Amélioration du fonctionnement & entretien de la STEP de MONTAUT (régie)

<i>Travaux et entretiens effectués sur la STEP de Montaut</i>				
Date	Lieu	Tiers	Objet	Montant € HT
25/01/2017	Montaut	SEIHE	Remplacement électrovanne eau industrielle	113,13

Sur l'année 2017, les dépenses concernant les opérations de renouvellement et de réparation du matériel électromécanique et électronique de la STEP de Montaut, se sont élevées à **113 € HT**.

3 - Contrôle des rejets non domestiques dans les réseaux d'assainissement

Les années 2014, 2015, 2016 et 2017 ont été marquées par la signature des fiches de prescriptions, des autorisations et des conventions de déversement des établissements concernés suite à l'étape de visites aux établissements recensés sur le territoire du Syndicat réalisée en 2013.

Sur le territoire du SEAPaN 91 établissements sont concernés dont 3 industriels (S.A. Laguilhon, SODEXO et TURBOMECA).

Le tableau présenté en Annexe 6 répertorie ces établissements concernés ainsi que le type de document auquel ils sont assujettis.

NB : les fiches de prescriptions concernent les établissements dont l'activité est assimilées domestique au sens de la loi Warsmann II et figure dans l'Annexe I de l'Arrêté du 21 décembre 2007.

VII/ OBJECTIFS DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2018

Il s'agit des objectifs mis en œuvre par le Syndicat pour améliorer le fonctionnement du système d'assainissement. Les objectifs se déclinent autour de 3 axes :

1 - Travaux et contrôles

- ⇒ Poursuite de la construction, de l'extension, du renouvellement et de la réhabilitation des réseaux d'assainissement (Baudreix, Angaïs, Asson etc...).
- ⇒ Mise en place d'une base de données sur les réseaux dans les secteurs où des données sont manquantes ou douteuses, ce qui permettra d'optimiser la connaissance du territoire et des abonnés, mais aussi de répondre plus rapidement aux attentes des usagers.
- ⇒ Suivi des travaux d'extension, réception et mise en service de la STEP de Baudreix (10 000 EH à 20 000 EH).
- ⇒ Exploitation de la STEP de Bénéjacq transformée en poste de refoulement (refoulement des EU vers la STEP de Baudreix)
- ⇒ Mise en place de 2 dégrilleurs verticaux sur les PR Saint Roch à Nay et sur le PR entrée STEP de la STEP d'Assat
- ⇒ Reprise en régie Communauté des Communes service assainissement de la station d'épuration de Lestelle Bétharram, des postes de relevage et du réseau d'eaux usées.

2 - Études et prospectives

- ⇒ Optimisation du fonctionnement des stations d'épuration.
- ⇒ Diagnostic permanent du réseau d'assainissement.
- ⇒ Extension de la STEP d'Asson (1 000 EH à 2 000 EH) : maîtrise d'œuvre

3 - Fonctionnement du service

- ⇒ Augmenter les actions de prévention (document unique d'évaluation des risques).
- ⇒ Optimisation de l'exploitation des STEPs, rendue possible grâce à la régie.
- ⇒ Communication : actualisation du site internet du SEAPaN www.seapan.fr

ANNEXES

Annexe 1 : Avis sur documents d'urbanisme	46
Annexe 2 : Détail des interventions sur le réseau effectuées en 2017	47
Annexe 3 : État d'avancement de la programmation des travaux 2017	49
Annexe 4 : Programmation 2012-2018 des travaux sur le réseau d'assainissement	50
Annexe 5 : Liste des postes de relevage sur le territoire du SEAPaN	51
Annexe 6 : Listing des établissements assimilés domestiques et non domestiques	52
Annexe 7 : Synthèse des données d'exploitation des STEPs	53
Annexe 8 : Indicateurs de performance	57
Annexe 9 : Lettre d'information aux abonnés 2016	59
Annexe 10 : Facture par commune	61

Annexe 1 : Avis sur documents d'urbanisme

Communes	Contrôles de raccordement 2017			Dossiers d'urbanisme 2017 (CU, PC, PA, DP)			
	Neuf	vente	enquête régie	CU	PC	DP	PA
Angais	1	8	/	4	7	/	1
Arbéost	/	/	/	/	/	/	/
Arbéost	/	/	/	/	/	/	/
Arros-de-Nay	/	3	/	3	4	1	/
Arthez d'Asson	/	/	/	/	8	/	1
Assat	/	1	/	/	/	/	/
Asson	2	5	52	3	3	2	/
Balios	2	3	/	1	1	/	/
Baudreix	8	1	/	1	6	1	/
Bénéjacq	11	20	53	6	14	10	/
Beuste	/	/	/	/	/	/	/
Boeil-Bezing	6	7	/	4	9	5	1
Bordères	/	/	/	/	/	/	/
Bordes	19	24	/	5	38	3	3
Bourdettes	3	4	/	2	2	/	1
Bruges-Capbis-Mifaget	/	4	/	1	/	/	/
Coarraze	3	18	/	4	1	/	1
Ferrières	/	/	/	/	/	/	/
Haut-de-Bosdarros	/	/	/	/	/	/	/
Igon	2	7	/	5	4	/	1
Lagos	/	/	/	/	/	/	/
Lestelle Bétharram	/	/	/	/	/	/	/
Mirepeix	2	18	/	1	4	5	/
Montaut	59	3	/	12	7	1	/
Nay	1	39	/	3	11	4	/
Pardies Piétat	1	2	/	/	/	/	/
Saint Abit	/	3	/	2	/	/	/
Saint Vincent	/	/	/	/	/	/	/
TOTAL	120	170	105	57	129	32	9
				227			

Avec :

CU : Certificat d'urbanisme

PC : Permis de construire

PA : Permis d'aménager

DP : Déclaration de travaux

Annexe 2 : Détail des interventions sur le réseau effectuées en 2017

date	lieu intervention	nature	type intervention	linéaire (en ml)	ITV	volume évacués (en m3)	site de traitement	N° BSDI
30/01/2017	Asson	step	pompage récupérateur à écumes			3,00	dépotage sur site	
30/01/2017	Bordes-Assat	step	curage PR entrée step			2,00	Labat à Aire	2789
08/02/2017	Coaraze	réseau	débouchage réseau rue Miossens	200,00				
08/02/2017	Nay	réseau	débouchage réseau chemin de Laclau					
28/02/2017	Bordes-Assat	step	curage PR entrée step			5,52	Labat à Aire	2795
28/02/2017	Bordes	PR	curage PR les Granges					
28/02/2017	Bénéjacq	PR	curage PR Montplaisir					
28/02/2017	Bénéjacq	PR	curage PR Super U					
28/02/2017	Igon	PR	curage PR Hourcq					
28/02/2017	Igon	PR	curage PR Lavoir					
20/03/2017	Nay	Curage réseau	curage réseau avenue Charles de Gaulle	800,00		2,800	Suez RV SO à Lons	ON12181
21/03/2017	Coaraze	Curage réseau	curage réseau rue Miossens	210,00				
21/03/2017	Coaraze	Curage réseau	curage réseau rue de la gare	310,00				
27/03/2017	Bordes	step	curage PR entrée step			1,120	Labat à Aire	2796
24/04/2017	Bordes	step	curage PR entrée step			3,000	Labat à Aire	2302
30/04/2017	Nay	Débouchage réseau	8 rue de l'Aubisque (astreinte)	80,00				
02/05/2017	Asson	Step	Pompage REC - dépotage sur site				Lit de séchage sur site	
02/05/2017	Bénéjacq	Step	Pompage dégraisseur			7,060	Labat à Aire	2435
09/05/2017	Nay	PR	Curage PR Saint Roch			1,120	Labat à Aire	2436
09/05/2017	Bourdettes	PR	Curage PR Textile					
22/05/2017	Asson	Step	Pompage REC - dépotage sur site				Lit de séchage sur site	
22/05/2017	Asson	Step	Curage PR entrée step			4,420	Labat à Aire	2304
22/05/2017	Bordes	Step	Curage PR entrée step					
22/05/2017	Coaraze	Curage réseau	Curage réseau asst 26 rue Saint-Vincent	80,00				
22/05/2017	Bénéjacq	branchement	Curage brt asst 9 rue des Pyrénées					
23/05/2017	Asson	PR	Curage PR Marancy			3,760	Labat à Aire	2306
23/05/2017	Mirepeix	PR	Curage PR Lot Estibette					
23/05/2017	Igon	PR	Curage PR Lot Izarce					
23/05/2017	Igon	PR	Curage PR Capbat					
23/05/2017	Nay	PR	Curage PR Canal					
28/05/2017	Bordes	Débouchage réseau	Débouchage réseau ZA Clément Ader	300,00				
30/05/2017	Montaut	PR	Curage PR Lanne de Haut			4,000	Labat à Aire	2307
30/05/2017	Montaut	PR	Curage PR Le Mourle					
30/05/2017	Montaut	PR	Curage PR Rte de Saint Vincent					
30/05/2017	Montaut	PR	Curage PR Aiguillous					
30/05/2017	Montaut	PR	Curage PR Betharram					
30/05/2017	Balios	Step	Curage PR entrée step					
30/05/2017	Bordes	PR	Curage PR Clément Ader					
02/06/2017	Asson	débouchage et curage	route départementale	50,00		2,000	Labat à Aire	2445
02/06/2017	Baudreix	PR	Curage PR Okiri					
02/06/2017	Baudreix	PR	Curage PR Chataignerai					
15/06/2017	Bourdettes	PR	Curage PR Lot. Andars			4,300	Labat à Aire	2309
15/06/2017	Bourdettes	PR	Curage PR rue du Moulin					
15/06/2017	Arros-Nay	PR	Curage PR Les vignes					
15/06/2017	Arros-Nay	PR	Curage PR Le verger					
15/06/2017	Pardies Piétat	PR	Curage PR stade					
15/06/2017	Saint-Abit	PR	Curage PR Saint-Abit					
15/06/2017	Balios	PR	Curage PR poste pression					
15/06/2017	Bordes	PR	Curage PR Lot. Cabalios					
15/06/2017	Bordes	PR	Curage PR Lot, Les prairies					
26/06/2017	Coaraze	PR	Curage PR Pont du Lagoin			5,660	Labat à Aire	2312
26/06/2017	Coaraze	PR	Curage PR Montjoie					
26/06/2017	Bénéjacq	PR	Curage PR Artigues					
26/06/2017	Bénéjacq	PR	Curage PR Moulin					
26/06/2017	Mirepeix	PR	Curage PR Pyrenne					
26/06/2017	Bordes	Step	Curage PR entrée step					
13/07/2017	Asson	Step	Pompage REC - dépotage sur site				Lit de séchage sur site	
20/07/2017	Bénéjacq	Step	Pompage dégraisseur			5,26	Labat à Aire	2361
20/07/2017	Bénéjacq	Step	Pompage dessableur					
20/07/2017	Bénéjacq	Step	Nettoyage bassins aération et clarificateur					
24/07/2017	Bordes	Step	Curage PR entrée step			2,92	Labat à Aire	2317
28/08/2017	Asson	Step	Pompage REC - dépotage sur site				Lit de séchage sur site	
28/08/2017	Montaut	step	Curage PR entrée step			5,74	Labat à Aire	2320
28/08/2017	Bordes	Step	Curage PR entrée step					
02/09/2017	Bordes	Débouchage réseau	rue du bois (astreinte)	268,00				
08/09/2017	Bordes	Débouchage réseau	rue du Béarn (astreinte)	432,00				
26/09/2017	Bordes	Step	Curage PR entrée step			2,9	Labat à Aire	2373

date	lieu intervention	nature	type intervention	linéaire (en ml)	ITV	volume évacués (en m3)	site de traitement	N° BSDI
02/10/2017	Bordes	Avenue Szydowski	débouchage réseau	25,00				
02/10/2017	Bordes	Avenue du Béarn	curage réseau	400,00				
02/10/2017	Nay	Quartier de la Montjoie	curage réseau	100,00				
02/10/2017	Montaut	Rue Cami de Beyries	Pompage et curage de 2 branchements					
03/10/2017	Nay	Quartier de la Montjoie	curage réseau	380,00				
03/10/2017	Nay	Quartier de la Montjoie	curage réseau	720,00				
03/10/2017	Nay	Quartier de la Montjoie	curage réseau	100,00				
06/10/2017	Bordes	ITV	Avenue du Béarn		159,75			
12/10/2017	Coaraze	7 route de Saint-Vincer	Débouchage réseau (urgence)	200,00				
16/10/2017	Bénéjacq	Cami de Bielh	débouchage et curage réseau (urgence)	180,00				
23/10/2017	Bordes	Step	Curage PR entrée step			3,2	Labat à Aire	2321
06/11/2017	Asson	Step	Pompage REC			dépotage sur place		
06/11/2017	Nay	PR	curage PR Canal					
06/11/2017	Igon	PR	curage PR Hourcq					
06/11/2017	Igon	PR	curage PR Lavoir					
06/11/2017	Igon	PR	curage PR Capbat					
06/11/2017	Igon	PR	curage PR lot. Isarce					
06/11/2017	Mirepeix	PR	curage PR lot. Pyrène					
06/11/2017	Asson	PR	curage PR entrée step					
07/11/2017	Bénéjacq	PR	curage PR les Lanots					
07/11/2017	Bénéjacq	PR	curage PR Super U					
07/11/2017	Bénéjacq	PR	curage PR Monplaisir			5,160	Labat à Aire	2327
07/11/2017	Mirepeix	PR	curage PR lot. Estibette					
07/11/2017	Nay	PR	curage PR Saint Roch					
08/11/2017	Bourdettes	PR	curage PR Textile					
08/11/2017	Bénéjacq	PR	curage PR Artigues					
08/11/2017	Bénéjacq	PR	curage PR Violettes					
08/11/2017	Bénéjacq	PR	curage PR Moulin					
08/11/2017	Bénéjacq	PR	curage DO Henri IV					
08/11/2017	Coaraze	PR	curage PR Montjoie					
13/11/2017	Bordes	PR	curage PR Ader					
13/11/2017	Bordes	PR	curage PR les granges					
13/11/2017	Bordes	PR	curage PR lot. Les prairies					
13/11/2017	Bordes	PR	curage PR lot. Cabalirros					
13/11/2017	Baudreix	PR	curage PR Okiri					
13/11/2017	Baudreix	PR	curage PR la Chataigneraie					
14/11/2017	Baliros	PR	curage PR poste pression					
14/11/2017	Baliros	PR	curage PR stade			3,660	Labat à Aire	2380
14/11/2017	Montaut	PR	curage PR Aiguillous					
14/11/2017	Montaut	PR	curage PR Bétharram					
14/11/2017	Montaut	PR	Curage PR Lanne de Haut					
14/11/2017	Montaut	PR	Curage PR Le Mourle					
14/11/2017	Montaut	PR	Curage PR Rte de Saint Vincent					
14/11/2017	Coaraze	PR	curage PR pont du Lagoin					
20/11/2017	Bordes	PR	curage PR entrée step			2,000	Labat à Aire	2329
TOTAL	/	/	/	2105,00	159,75	14,02	/	/

Annexe 3 : Etat d'avancement de la programmation des travaux 2016

Intitulé du projet	Communes	Etudes/travaux	Etat d'avancement
Extension STEP ASSAT (15 000 EH)	ASSAT	SOGEA	Terminé en juin 2016
Extension STEP BAUDREIX (20 000 EH)	Baudreix	MOE (Merlin)	En cours de travaux
Réhabilitation réseau d'assainissement, mise en conformité ERU (tranche 2) – Asson – PR Marency et rue Carrère Longue + rue Aubisque	Asson	CEGETP/SUBTERRA	Terminé en mars 2017
Restructuration du réseau de Nay – Mise en conformité ERU	Nay	SNATP/CEGTP	Terminé Décembre 2016
Réhabilitation Zone Clément Ader – branchements particuliers	Assat	CEGETP	Terminé en 2016
Extension sur diverses communes (Nay, Arros de Nay, Bénéjacq)	Divers	CEGETP/SNATP	En cours
Transfert STEP Bénéjacq vers STEP de Baudreix	Bénéjacq	SNATP/SEIHE	Terminé Juillet 2017
Création branchements nouveaux abonnés	SEAPaN	CEGTP/BSTP/SNATP	75 branchements

Annexe 4 : Programmation 2012-2018 des travaux sur le réseau d'assainissement

Programme de travaux du SAPAN sur la période 2012 - 2018

Nature du projet	Objectif des travaux	Année de réalisation	Coût estimatif des travaux	Aides potentielles Conseil Général	Aides potentielles Agence de l'Eau
Création du réseau de collecte de Montaut <i>TF et TC1 (déjà financé par AEAG)</i>		2012-2013	2 767 220 €	25% soit 691 805€	606 922 €
Création de la STEP de collecte de Montaut <i>(déjà financé par AEAG)</i>		2012-2013	1 105 450 €	25% soit 276 363€	360 711 €
Dernière tranche de restructuration du réseau de Nay <i>(déjà financé par AEAG)</i>	Mise en conformité ERU	2014	1 055 000 €	25% soit 263 750€	276 320 €
Dernière tranche de création du réseau de collecte de Montaut <i>(déjà financé par AEAG)</i>		2014	1 172 940 €	25% soit 293 235€	425 910 €
	Coût réel des travaux	2012-2014	6 100 610 €	1 525 153 € soit 25 %	1 669 863 € soit 27,4 %
Réhabilitation de l'ANC du site touristique de Notre Dame à Parides Piétat (32 EH)	ANC	2014	50 000 €	15% 7 500 €	25% soit 12 500€
Abandon de la station d'épuration de clément Ader à Assat (démantelement et restructuration du réseau)	DCE - PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin	2013	382 000 €	15% soit 54 000€	50% soit 180 000€
Réhabilitation du réseau sur Asson (tranche 1)	Mise en conformité ERU	2014	525 000 €	15% soit 75 000€	50% soit 250 000€
Extension de la station d'épuration de Bordes (+ 10 000 EH)	PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin	2014-2015	3 200 000 €	15% soit 525 000€	34% soit 1 088 000€
Réhabilitation du réseau sur Asson Tranche 2	Mise en conformité ERU	2016	530 000 €	15% soit 79 500€	50% soit 227 000€
Extension de la station d'épuration de Baudreix (+ 10 000 EH)	PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin	2016	2 800 000 €	15% soit 420 000€	33% soit 924 000€
Extensions de collecte	faire face à la forte pression foncière	2013-2016	300 000 €	15% soit 60 000€	25% soit 75 000€
	Coût estimatif des travaux	2013-2016	7 787 000 €	1 221 000 € soit 15,7 %	2 756 500 € soit 35,4 %
Extension de la station d'épuration d'Asson	Mise en conformité ERU	2017	470 000 €		50% soit 235000€
Abandon de la station d'épuration de Bénéjacq et création d'un refolement jusqu'à la STEP de Baudreix	DCE - PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin	2017	1 050 000 €		50% soit 525 000€
Restructuration du réseau de collecte de Baudreix.		2017	1 240 000 €		25% soit 310 000€
Restructuration réseau de Bénéjacq (réhabilitation)		2018	600 000 €		25% soit 150 000€
Refolement des effluents de Beuste Lagos et Bordères vers le système d'assainissement de Bordes	DCE - PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin + Captage Grenelle de Bordes	2018	800 000 €		40% soit 320 000€
Création du réseau de collecte de Beuste (230 raccordements)		2018	2 000 000 €		40% soit 800 000€
Création du réseau de collecte de Lagos (210 raccordements)	DCE - PAOT unité gave de Pau - diminuer la pression domestique sur le Lagoin + Captage Grenelle Bordes	2019	-		-
Création du réseau de collecte de Bordères (230 raccordements)		2020	-		-
Extensions de collecte	faire face à la forte pression foncière	2016-2018	200 000 €		25% soit 50 000€
	Coût total estimatif des travaux	2016-2018	6 360 000 €		2 340 000 € soit 36,8 %
	Coût global des travaux projetés pendant le contrat	2013-2018	14 147 000 €	1 221 000 € soit 8,6%	5 096 500 € soit 36,0 %
	Coût global des travaux projetés	2012-2018	20 247 610 €	2 746 153 € soit 13,6 %	6 766 363 € soit 33,4 %

Programmation 2012 du CG 64

Période du contrat territorial CG 2013-

2018 fin X programme

* : Au-delà de 2016, absence de lisibilité concernant les aides du Conseil Général 64

Annexe 5 : Liste des postes de relevage sur le territoire du SEAPaN

Nom du poste de relevage	Communes	Conso 2013² (kWh/an)	Conso 2014² (kWh/an)	Conso 2015² (kWh/an)	Conso 2016² (kWh/an)	Conso 2017² (kWh/an)
---------------------------------	-----------------	--------------------------------------------	--------------------------------------------	--------------------------------------------	--------------------------------------------	--------------------------------------------

PR LES VIGNES	ARROS-NAY	196	130	113	140	140	
PR LOT. LE VERGER	ARROS-NAY	281	307	201	240	250	
PR ZONE CLÉMENT ADER	ASSAT	Pas de données	6 557	6930	7929	2982	
PR DE BIE	ASSON	135	155	237	1335	362	
PR DE MARANCY	ASSON	Pas de données	7 365	6009	5035	6614	
PR STADE (BALIROS 1)	BALIROS	117	136	104	132	115	
PR BALIROS (à côté de PMC) (BALIROS 2)	BALIROS	1 436	1 367	673	830	713	
PR O'KIRI	BAUDREIX	Conso incluse avec STEP Baudreix					
PR LOT. LA CHATAIGNERAIE	BAUDREIX	Pas de données – Lotissement privé					
PR BENEJACQ PAE	BENEJACQ	4 140	3 307	2 865	3919	3436	
PR HENRI IV (DO)	BENEJACQ	1 751	1 781	1 056	1000	682	
PR ESPACE DES PYRENEES (SUPER U)	BENEJACQ	65 360	459	- 99 539	530	332	
PR RUE DU MOULIN	BENEJACQ	1 173	1 321	829	908	566	
PR DES ARTIGUES	BENEJACQ	13 994	15 150	5 876	12379	10875	
PR VIOLETTES	BENEJACQ	602	508	452	486	365	
PR LOT. LES LANOTS	BENEJACQ	Pas de données – Lotissement privé					300
PR LES GRANGES	BORDES	14 206	26 289	14 518	16906	12814	
PR LOT. PIC D'ORHY	BORDES	Pas de données – Lotissement privé				-	-
PR LOT LES PRAIRIES	BORDES	Pas de données – Lotissement privé				-	209
PR LOT. ANDARS	BOURDETTES	Pas de données – Lotissement Privé				434	382
PR TEXTILE	BOURDETTES	3 159	3 677	2 741	3039	2953	
PR VILLAGE	BOURDETTES	8 622	7 481	6 823	6604	6887	
PR AMONT STEP BRUGES	BRUGES	Pas de données - gestion communale				2781	2256
PR PONT DU LAGOIN	COARRAZE	7 422	5 969	3 983	6034	2392	
PR LA MONTJOIE	COARRAZE	1 665	1 511	1 765	456	674	
PR HOURCQ	IGON	2 538	3 132	3 715	3998	4134	
PR LAVOIR	IGON	1 774	2 356	1 966	2900	2756	
PR CAPBAT	IGON	623	1 110	912	1300	1105	
PR LOT. ISARCE	IGON	111	857	763	1250	892	
PR LOT. PYRENE	MIREPEIX	223	185	129	142	111	
PR LOT. ESTIBETTE	MIREPEIX	Pas de données – Lotissement privé					
PR 01 LES AIGUILLOUS	MONTAUT	Pas de données	- 780	2 691	2542	1630	
PR 02 BETHARRAM	MONTAUT	Pas de données	4 137	- 2 877	1696	2181	
PR 03 LANNE DE HAUT	MONTAUT	Pas de données - Mise en service trop récente				138	700
PR 04 RTE DE ST VINCENT	MONTAUT	Pas de données	3 902	- 2 136	- 157	813	
PR 05 LE MOURLE	MONTAUT	Pas de données	8 553	- 8 122	435	470	
PR RUE DU CANAL	NAY	7 575	5 560	346	1662	1515	
PR SAINT ROCH	NAY	3 503	7 572	7 097	6272	5912	
PR PARDIES PIETAT	PARDIES PIETAT	3 307	3 927	1 712	2365	1343	
MICRO STEP SANCTUAIR	PARDIES PIETAT	-	-	-	-	1909	
PR SAINT ABIT	SAINT ABIT	1 064	1 695	1186	1224	434	
TOTAL	41	148 102	125 676	78 117	96 884	82 205	

Annexe 6 : Listing des établissements assimilés domestiques et non domestiques

Enseigne	Adresse	Code Postal	Commune	Code NAF	Activité Réelle exercée	Prétraitement existant	Si non, équipement	Remarques	Réseau ?	Document
LA ROSE GOURMANDE	PLACE DU PIC DU MIDI D'OSSAU	64800	ARROS DE NAY	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE ARTISANALE, FABRICATION ET VENTE.	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SERVICES MOTO ET COMPETITION	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	ASSAT	3312Z	ENTRETIEN ET REPARATION DE TOUS VEHICULES MOTORISES	/	OUI	CUVE RETENTION PEHD	OUI	AUTORISATION
SARL TRANSPORTS ESTRADE ET FILS	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	ASSAT	4942Z	TRANSPORTS ROUTIERS.	/	OUI	/	OUI	AUTORISATION
LA CABANE A PIZZA	6 CHEMIN DE LITOR	64800	ASSON	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZAS ET BOISSONS.	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
CHEZ NATI	3 ROUTE DE LOURDES	64800	ASSON	4711B	RESTAURANT, SALON DE THÉ, PLATS À EMPORTER.	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
STATION TOTAL - BAR TABAC	65 ROUTE DE L'AUBISQUE	64800	ASSON	5630Z	BAR, TABAC, SQUASH, STATION-SERVICE.	NON	OUI	Bar/tabac/station essence	OUI	AUTORISATION
O PALAIS GOURMAND	3 RUE DU GABIZOS	64800	ASSON	1071C	BOULANGERIE, PÂTISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
O' KIRI	AVENUE DU LAC	64800	BAUDREIX	5530Z	CAMPING, CARAVANING, GITES, BAR ET RESTAURANT.	OUI (bac à graisses)	NON	/	OUI	AUTORISATION
LHOMY BOUCHERIE CHARCUTERIE	30 RUE DU TOURMALET	64800	BENEJACQ	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE, TRAITEUR.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
LE TIRANT D'EAU	16 PLACE DE LA FONTAINE	64800	BENEJACQ	5610A	DÉBIT DE BOISSONS, BAR, CAFÉ, RESTAURANT	NON	OUI	Huiles usagées et épluchures	OUI	PRESCRIPTIONS
BOULANGERIE CAMGUILHEM	16 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	4724Z	BOULANGERIE, PÂTISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
SARL AUBIES TROUILH	47 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	1013B	SALAISSONNIER, CHARCUTIER, ABATTEUR, BOUCHERIE, VOLAILLER, CONSERVES.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
MAISON BORDENAVE	50 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	1013B	CHARCUTIER, TRAITEUR.	OUI (2 bacs dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CHARCUTERIE MILLET	2 IMPASSE DES BRUYERES	64800	BENEJACQ	1013B	CHARCUTERIE, TRAITEUR, PLATS A EMPORTER.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CHARCUTERIE ABADIE	1 RUE VICTOR HUGO	64800	BENEJACQ	1013B	CHARCUTERIE, TRAITEUR.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
S.A.S LAGUILHON	177 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	1013A	FABRICATION ET VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL DE CONFITS DE VOLAILLES GRASSES ET DE LEURS ABATS. FABRICATION DE CONSERVES	A faire	OUI	/	OUI	AUTORISATION + CONVENTION
SARL PYRETRANS	9 IMPASSE DU PRE DU ROY	64800	BENEJACQ	4941A	TRANSPORT TERRESTRE DE MARCHANDISES ET DE MATIERES DANGEREUSES	/	OUI	/	OUI	AUTORISATION
BOUCHERIE CHARCUTERIE LACOSTE	13 RUE PASTEUR	64800	BENEJACQ	1013B	BOUCHER, CHARCUTIER, VENTE DE PLATS PRÉPARÉS, TRAITEUR.	OUI	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
MCDONALD'S	132 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	5610C	RESTAURATION A SERVICE RAPIDE.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	AUTORISATION
SUPER U	132 RUE DES PYRENEES	64800	BENEJACQ	4711D	EXPLOITATION D'UN SUPERMARCHÉ, STATION-SERVICE.	OUI	NON	/	OUI	AUTORISATION
SALAISSONS DU BEARN	14 RUE HENRI IV	64510	BOEIL BEZING	1013A	CONSERVEUR, SALAISSONNIER.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CAFE DU CENTRE	2 RUE DES PYRENEES	64510	BOEIL BEZING	5630Z	CAFÉ, DÉBIT DE TABAC	NON	NON	Bar et dépôt de pain pas de	OUI	SANS OBJET
AU BON ACCUEIL	8 RUE HENRI IV	64510	BOEIL BEZING	5510Z	HÔTEL, RESTAURANT	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE MENDES AUTO PRIMO	1 RUE DU PIC DU MIDI	64510	BOEIL BEZING	4520A	MÉCANIQUE AUTOMOBILE, CARROSSERIE, PEINTURE.	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
CHEZ FRANCOISE ET PIERRE	47 RUE DU BOIS	64510	BORDES	5610A	RESTAURANT.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
PIZZA ENO	37 PARC D'ACTIVITÉS CLEMENT ADER	64510	BORDES	5610C	FABRICATION DE PIZZAS, RESTAURATION RAPIDE À EMPORTER	NON	NON	PC en cours	EN COURS	PRESCRIPTIONS
SPID LAVAGE	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	BORDES	4520A	STATION DE LAVAGE DE VÉHICULES	OUI (SPH)	A réhabiliter	PC en cours	EN COURS	AUTORISATION
GARAGE FOURAA	PARC D'ACTIVITES CLEMENT ADER	64510	BORDES	4511Z	GARAGE AUTOMOBILE, RÉPARATION ET VENTE DE VOITURES NEUVES ET D'OCCASION	NON	NON	Point de vente automobile	OUI	AUTORISATION
BISTROT SAINT GEORGES	ZONE ARTISANALE CLEMENT ADER	64510	BORDES	5610A	BRASSERIE, RESTAURANT	NON	OUI (bac dégraisseur)	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL MARRACQ	25 AVENUE JOSEPH SZYDLOWSKI	64510	BORDES	1013B	CHARCUTERIE.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
AU DELICE DU BEARN	30 AVENUE JOSEPH SZYDLOWSKI	64510	BORDES	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE, FABRICATION DE PLATS CUISINES A EMPORTER,	NON	OUI	ACTIVITE RECENTE	OUI	PRESCRIPTIONS
LE FOURNIL	21 ROUTE DE LOURDES	64510	BORDES	1071C	BOULANGERIE, PÂTISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
LES DELICES DE BORDES	2 IMPASSE BELLEVUE	64510	BORDES	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
AU FOUR ET AU MOULIN	9 RUE DE LOURDES	64510	BORDES	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
LOC' VAISSELLE 64	ZONE ARTISANALE DE SAMADET	64800	BOURDETTES	7729Z	LOCATION ET VENTE DE VAISSELLE	/	/	/		
PIZZA MONA	RUE DES EBENISTES	64800	COARRAZE	5610C	PRÉPARATION DE PLATS CUISINÉS À EMPORTER, RESTAURATION SUR PLACE.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CALAGE ET ENTRETIEN DE MOBILHOME GA	9 RUE CHARLES PEGUY	64800	COARRAZE	4520B	ENTRETIEN DE MOBILHOME, CARROSSERIE, TOLERIE, REPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES	/	/	/	OUI	AUTORISATION
AU PAIN D'ANTAN	54 RUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
MAXI-DELICES	GALERIE MARCHANDE	64800	COARRAZE	1071C	BOULANGERIE, PÂTISSERIE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL PYRENEES GOURMANDES	PARC D'ACTIVITES MONPLAISIR	64800	COARRAZE	4729Z	CHARCUTERIE.	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
	2 RUE DES PYRENEES	64800	COARRAZE	4781Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CHEZ MONIQUE	49 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	5630Z	CAFÉ RESTAURANT	NON	NON	Bar	OUI	PRESCRIPTIONS
LE BIENVENU	AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	5610A	BAR, PIZZERIA, RESTAURANT, SALON DE THE, VENTE DE PLATS À EMPORTER.	NON	OUI (bac dégraisseur)	/	OUI	AUTORISATION
	3 RUE MADAME DE MIOSSENS	64800	COARRAZE	1071C	BOULANGERIE, VIENNOISERIE.	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
CHARCUTERIE JUNQUA	6 RUE DE MIOSSENS	64800	COARRAZE	1013B	FABRICATION ET VENTE DE CHARCUTERIE.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL AD SERVICES AUTO	RUE CHARLES PEGUY	64800	COARRAZE	4511Z	VENTE DE VÉHICULES NEUFS ET D'OCCASIONS, RÉPARATION	OUI (cuve stockage)	SPH à équiper	/	OUI	AUTORISATION
SALAISSONS ARTISANALES THIERRY PARDON	43 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	1013A	ACTIVITE ARTISANALE DE SALAISSONNAGE DE JAMBONS, FABRICATION DE CHARCUTERIE ET DE CONSERVES	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE CITROËN	17 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	4511Z	VENTE, LOCATION, ENTRETIEN, RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES.	OUI (cuve stockage)	NON	/	OUI	AUTORISATION
PEUGEOT TALBOT	23 AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	4511Z	GARAGE, RÉPARATION ET VENTE D'AUTOS, MOTOS, CYCLES	OUI	NON	/	OUI	AUTORISATION
LOCABLANC	CHEMIN MONPLAISIR	64800	COARRAZE	9601B	BLANCHISSERIE POUR PROFESSIONNELS.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE ALBUQUERQUE	2 RUE CHARLES PEGUY	64800	COARRAZE	4520A	ENTRETIEN ET RÉPARATION DE TOUS VÉHICULES MOTORISÉS	NON	NON	Cessation activité en 2014	OUI	SANS OBJET
LIDL		64800	MIREPEIX	4711D	EXPLOITATION D'UN SUPERMARCHÉ ALIMENTAIRE, STATION-SERVICE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
DUPOUX SALAISSONS	ZONE ARTISANALE DU POUS	64800	COARRAZE	1013A	FABRICATION DE CHARCUTERIE ET DE CONSERVES DE VIANDE	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
INTERMARCHÉ	AVENUE DE LA GARE	64800	COARRAZE	4711D	SUPERMARCHÉ, STATION-SERVICE	OUI	A REMETTRE AUX NORMES	Station-service + station de lavage	OUI	AUTORISATION
SARL SEPE	51 AVENUE DU PIC DU MIDI	64800	IGON	4520A	RÉPARATION, TOLERIE, PEINTURE AUTOMOBILE, ACHAT ET VENTE DE VEHICULES NEUFS ET D'OCCASION, LOCATION, MÉCANIQUE, BRANLAGE ÉLECTRIQUE, VITRAGE, CLIMATISATION	BAC DE RETENTION POUR PEINTURE A L'EAU	NON	/	OUI	AUTORISATION
CHARCUTERIE HOURCQ	2 AVENUE DU PIC DU MIDI	64800	IGON	1013B	CHARCUTERIE	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE BONNASSE-GAHOT	ROUTE DE NAY	64800	MIREPEIX	4520A	MÉCANIQUE AGRICOLE ET AUTOMOBILE, VENTE DE VOITURES D'OCCASION ET DE VOITURES NEUVES, TOLERIE, PEINTURE, MÉCANIQUE BOIS, LOURDS, VENTE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'OCCASION	OUI (cuve stockage)	OUI	/	OUI	AUTORISATION
AUTO CLEAN	CHEMIN DE LA MONTJOIE	64800	NAY	4520A	SIÈGE DE DIRECTION UNIQUEMENT, SANS ACTIVITÉ COMMERCIALE.	OUI	OUI	Siège social	OUI	SANS OBJET
	14 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	5610C	RESTAURATION RAPIDE	NON	NON	Activités peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
LA PIZZA	27 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZAS	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
CAFE RESTAURANT DU MIDI	23 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	5610A	RESTAURATION TRADITIONNELLE	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
	9 RUE SAINT VINCENT	64800	NAY	1013B	FABRICATION DE CHARCUTERIE ET DE CONSERVES	NON	OUI à équiper	/	OUI	PRESCRIPTIONS
BOUCHERIE CHARCUTERIE LATAPIE-BURON	12 RUE GAMBETTA	64800	NAY	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE.	OUI (bac à graisses)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL LE FROMENTIER	9 PLACE DE VERDUN	64800	NAY	1071C	BOULANGERIE, PATISSERIE,	OUI	OUI (rejet direct canal)	/	NON POUR L'INSTANT	PRESCRIPTIONS
BOULANGERIE	2 RUE ANDRE LAFOURCADE	64800	NAY	1071C	BOULANGERIE PÂTISSERIE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET

LE CHANZY	5 ALLEE CHANZY	64800	NAY	5610A	CAFE, BAR, BRASSERIE, SNACK PLATS ET BOISSONS A EMPORTER.	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	AUTORISATION
	1 RUE DU MARECHAL JOFFRE	64800	NAY	5630Z	CAFÉ	NON	NON	Bar	OUI	PRESCRIPTIONS
SARL POUTS	HALLES DE NAY	64800	NAY	1013B	PRÉPARATION DE PLATS À EMPORTER EN CHARCUTERIE CONSERVEUR.	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
LE PIZZAIOL	13 RUE CLEMENCEAU	64800	NAY	1089Z	CAFE, RESTAURANT, FABRICATION DE PLATS CUISINES A EMPORTER.	NON	NON	Activité peu importante	OUI	PRESCRIPTIONS
LE SAINT GEORGES	4 PLACE DE LA FONTAINE	64800	NAY	5610A	RESTAURANT, VENTE SUR PLACE ET A EMPORTER.	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
NAY AUTO SPORT	7 AVENUE JEAN SEIGNERES	64800	NAY	4511Z	COMMERCE DE VOITURES ET DE VÉHICULES AUTOMOBILES LÉGERS	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
GARAGE PASCAL AUTO	8 TER CHEMIN DE LA MONTJOIE	64800	NAY	4520A	ENTRETIEN ET REPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES LEGERES.	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
LA MIE DE PAIN	2 RUE DE LA POSTE	64800	NAY	5610A	RESTAURATION ET VENTE DE PAINS	OUI (BAG)	A raccorder	Non raccordé au réseau EU	NON POUR L'INSTANT	PRESCRIPTIONS
CAFE MODERNE	9 ALLEES CHANZY	64800	NAY	5630Z	CAFÉ, RESTAURANT.	NON	NON	Bar	OUI	PRESCRIPTIONS
BOUCHERIE CHARCUTERIE	10 RUE DES PYRENEES	64800	NAY	4722Z	BOUCHERIE, CHARCUTERIE, TRAITEUR..	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
CAFE DES HALLES	7 RUE DU MARECHAL JOFFRE	64800	NAY	5610C	CAFE, BAR, BRASSERIE	NON	NON	Activité très faible	OUI	PRESCRIPTIONS
CHEZ LUDO	2 RUE NOTRE DAME	64800	NAY	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZAS SUR PLACE ET A EMPORTER	NON	NON	Activité peu importante, impact	OUI	PRESCRIPTIONS
FOYER RESTAURANT MUNICIPAL	6 RUE DES PYRENEES	64800	NAY		RESTAURANT MUNICIPAL	OUI (BAG)	NON	/	OUI	AUTORISATION
CHEZ BERNATOU	34 BIS RUE DES PYRENEES	64800	NAY	1071C	BOULANGERIE PÂTISSERIE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
DISTRIZ PIZZA BIO	RUE MARECHAL FOCH	64800	NAY	5610C	FABRICATION ET VENTE DE PIZZA A EMPORTER ET A CONSOMMER SUR PLACE	NON	NON	/	OUI	SANS OBJET
LES DEUX PALMIERS	20 PLACE MARCADIEU	64800	NAY	5610A	ORGANISATION DE RÉCEPTION, MARIAGES, SÉMINAIRES, BUFFETS ET COCKTAILS. RESTAURANT,	NON	OUI	HUILE STOCKEE EN BIDON	OUI	PRESCRIPTIONS
AUX DELICES NAYAIS	3 PLACE DE LA REPUBLIQUE	64800	NAY	1071C	PÂTISSERIE, BOULANGERIE, TRAITEUR	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
GARAGE BELLOCOQ	14 B RUE CAPDEBAT	64800	PARDIES PIETAT	4520A	ENTRETIEN ET RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES LÉGERS	OUI (cuve stockage)	OUI SPH	/	OUI	AUTORISATION
CHEZ ABEL	10 RUE CAPDEBAT	64800	PARDIES PIETAT	5510Z	RESTAURANT, HÔTEL, TRAITEUR, ORGANISATION DE REPAS ET COCKTAILS.	NON	OUI à équiper	/	OUI	PRESCRIPTIONS
BOULANGERIE LASTAPIS	5, rue Mal Joffre	64800	NAY		BOULANGERIE PÂTISSERIE	NON	NON	Point de vente uniquement	OUI	SANS OBJET
MAISONGROSSE Fabien	17 RUE DES PYRENEES	64800	ASSON	1071C	BOUCHERIE-CHARCUTERIE	OUI (bac dégraisseur)	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
LES COLCHIQUES	RUE DE L'EGALITE	64510	BORDES	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	NON	OUI	/	OUI	PRESCRIPTIONS
EHPAD ST JOSEPH DE NAY	PLACE MARCADIEU	64800	NAY	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	NON	NON	/	OUI	PRESCRIPTIONS
EHPAD JEANNE ELISABETH ST ANDRE	49 bis AVENUE DU PIC DU MIDI	64800	IGON	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	OUI (Bac dégraisseur)	NON	uniquement de la plonge (pas	OUI	PRESCRIPTIONS
LE CLOS MONTREUIL	Chemin de Montreuil	64800	NAY	8710A	MAISON DE RETRAITE ET DE CONVALESCENCE	NON	NON	Pas de fabrication de repas	OUI	PRESCRIPTIONS
SODEXO	chemin Vignau	64510	BORDES		RESTAURANT D'ENTREPRISES	A faire	?	/	OUI	AUTORISATION + CONVENTION
TURBOMECA	AVENUE JOSEPH SZYDLOWSKI	64510	BORDES		INDUSTRIE AERONAUTIQUE	prétraitements spécifiques	NON	convention en cours	OUI	AUTORISATION + CONVENTION

STEP DE MONTAUT 2017

DATE	Pluvio (mm)	VOLUME ENTREE m ³ /j	mg/J						Kg/J						RAPPORT		EH		
			DCO	DBO5	MES	p	NK	NH4	DCO	DBO5	MES	p	NK	NH4	DCO/DBO5	DCO	DBO5	MES	
10/01/2017	7	80	936	400,00	423,00	11,60	95,50	67,70	74,88	32,00	33,84	0,93	7,64	5,42	BON	2,340	624	533	376
07/02/2017	14	95	1060	460,00	435,00				100,70	43,70	41,33	0,00	0,00	0,00	BON	2,304	839	728	459
07/03/2017	13	89	1090	490,00	442,00				97,01	43,61	39,34	0,00	0,00	0,00	BON	2,224	808	727	437
04/04/2017	3	74	991	420,00	432,00				73,33	31,08	31,97	0,00	0,00	0,00	BON	2,360	611	518	355
09/05/2017	0	83	1260	440,00	489,00	13,80	115,00	76,10	104,58	36,52	40,59	1,15	9,55	6,32	BON	2,864	872	609	451
06/06/2017	0	75	1230	380,00	558,00				92,25	28,50	41,85	0,00	0,00	0,00	Attention	3,237	769	475	465
10/07/2017	3	72	873	420,00	384,00				62,86	30,24	27,65	0,00	0,00	0,00	BON	2,079	524	504	307
08/08/2017	1	86	1110	460,00	624,00				95,46	39,56	53,66	0,00	0,00	0,00	BON	2,413	796	659	596
05/09/2017	0	84	1280	430,00	592,00				107,52	36,12	49,73	0,00	0,00	0,00	BON	2,977	896	602	553
03/10/2017	0	77	1350	630,00	706,00	14,90	122,00	85,60	103,95	48,51	54,36	1,15	9,39	6,59	BON	2,143	866	809	604
07/11/2017	8	84	1220	460,00	794,00				102,48	38,64	66,70	0,00	0,00	0,00	BON	2,652	854	644	741
06/12/2017	0	79	1050	420,00	475,00	13,80	122,00	89,00	82,95	33,18	37,53	1,09	9,64	7,03	BON	2,500	691	553	417
Moyenne annuelle		81,5	1120,8	450,8	529,5	13,4	110,8	76,5	91,5	36,8	43,2	0,8	6,6	4,6		2,4	743,2	617,1	446,5

VOLUME SORTIE m ³ /j	mg/J						Kg/J						RENDEMENT EPURATOIRE						EH NOMI NAL	VOLUME NOMINAL ENTREE
	DCO	DBO5	MES	p	NK	NH4	DCO	DBO5	MES	p	NK	NH4	DCO	DBO5	MES	p	NK	NH4		
87	25	1,7	2	7,38	2,44	1,00	2,18	0,15	0,17	0,64	0,21	0,09	97%	100%	100%	36%	97%	99%	2000	300
110	17	2,1	4				1,87	0,23	0,44	0,00	0,00	0,00	98%	100%	99%				2000	300
102	23	2,8	2				2,35	0,29	0,20	0,00	0,00	0,00	98%	99%	100%				2000	300
77	24	2,8	2				1,85	0,22	0,15	0,00	0,00	0,00	98%	99%	100%				2000	300
78	30	3,1	7,6	8,85	2,13	1	2,34	0,24	0,59	0,69	0,17	0,08	98%	99%	98%	36%	98%	99%	2000	300
74	25	5	3,9				1,85	0,37	0,29	0,00	0,00	0,00	98%	99%	99%				2000	300
86	27	2,3	5,4				2,32	0,20	0,46	0,00	0,00	0,00	97%	99%	99%				2000	300
93	32	1,6	5,9				2,98	0,15	0,55	0,00	0,00	0,00	97%	100%	99%				2000	300
82	19	2	2				1,56	0,16	0,16	0,00	0,00	0,00	99%	100%	100%				2000	300
81	28	3,1	2,3	7,24	2,17	1	2,27	0,25	0,19	0,59	0,18	0,08	98%	100%	100%	51%	98%	99%	2000	300
86	22	1,9	3,6				1,89	0,16	0,31	0,00	0,00	0,00	98%	100%	100%	#DIV/0!	#####	#####	2000	300
76	41	4	4,3	6,85	4,77	2,3	3,12	0,30	0,33	0,52	0,36	0,17	96%	99%	99%	50%	96%	97%	2000	300
86,0	26,1	2,7	3,8	7,6	2,9	1,3	2,2	0,2	0,3	0,5	0,1	0,1								

STEP ASSAT 2017

DATE	Pluvio (mm)	VOLUME ENTREE m ³ /j	mg/L						Kg/J						RAPPORT		EH		
			DCO	DBO5	MES	P	NK	NH4	DCO	DBO5	MES	P	NK	NH4	DCO/DBO5	DCO	DBO5	MES	
10/01/2017	4	564	1030		329	12,20	107,00		580,92	0,00	185,56	6,88	60,35	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	4841	0	2062
24/01/2017	0	510	1900	650	1510	18,80	143,00	123,00	969,00	331,50	770,10	9,59	72,93	62,73	BON	2,923	8075	5525	8557
07/02/2017	13	691	1360		878	11,70	90,10		939,76	0,00	606,70	8,08	62,26	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	7831	0	6741
21/02/2017	0	488	880	380,00	251,00	14,30	107,00	102,00	429,44	185,44	122,49	6,98	52,22	49,78	BON	2,316	3579	3091	1361
07/03/2017	14	688	1240		711,00	14,60	118,00		853,12	0,00	489,17	10,04	81,18	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	7109	0	5435
28/03/2017	0	489	2040	990,00	1010,00	32,80	151,00	119,90	997,56	484,11	493,89	16,04	73,84	58,63	BON	2,061	8313	8069	5488
04/04/2017	3	534	1040		611,00	15,70	134,00		555,36	0,00	326,27	8,38	71,56	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	4628	0	3625
25/04/2017	7	498	1340	580,00	608,00	16,10	133,00	128,00	667,32	288,84	302,78	8,02	66,23	63,74	BON	2,310	5561	4814	3364
09/05/2017	0	495	1500		811,00	17,00	146,00		742,50	0,00	401,45	8,42	72,27	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	6188	0	4461
24/05/2017	0	480	1130	430,00	573,00	14,60	132,00	113,00	542,40	206,40	275,04	7,01	63,36	54,24	BON	2,628	4520	3440	3056
06/06/2017	0	450	1400		770,00	23,10	171,00		630,00	0,00	346,50	10,40	76,95	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	5250	0	3850
28/06/2017	26	881	1010	520,00	581,00	12,20	84,90	67,70	889,81	458,12	511,86	10,75	74,80	59,64	BON	1,942	7415	7635	5687
10/07/2017	1	512	1100		560,00	19,40	130,00		563,20	0,00	286,72	9,93	66,56	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	4693	0	3186
25/07/2017	0	541	1060	380,00	496,00	9,10	113,00	102,00	573,46	205,58	268,34	4,92	61,13	55,18	BON	2,789	4779	3426	2982
08/08/2017	1	505	1130		510,00	16,10	107,00		570,65	0,00	257,55	8,13	54,04	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	4755	0	2862
29/08/2017	0	578	1280	510,00	560,00	12,20	104,00	100,00	739,84	294,78	323,68	7,05	60,11	57,80	BON	2,510	6165	4913	3596
05/09/2017	0	516	1680		619,00	17,40	136,00		866,88		319,40	8,98	70,18		#DIV/0!	#DIV/0!	7224	0	3549
26/09/2017	0	507	1050	510,00	430,00	13,90	119,00	121,00	532,35	258,57	218,01	7,05	60,33	61,35	BON	2,059	4436	4310	2422
03/10/2017	0	444	1540		907,00	21,20	132,00		683,76		402,71	9,41	58,61		#DIV/0!	#DIV/0!	5698	0	4475
25/10/2017	0	492	1770	700,00	621,00	17,30	126,00	120,00	870,84	344,40	305,53	8,51	61,99	59,04	BON	2,529	7257	5740	3395
07/11/2017	7	554	692		363,00	8,07	65,50		383,37	0,00	201,10	4,47	36,29	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!	3195	0	2234
20/11/2017	0	505	1180	570,00	582,00	10,30	135,00	123,00	595,90	287,85	293,91	5,20	68,18	62,12	BON	2,070	4966	4798	3266
05/12/2017	0	419	1210		510,00	15,40	83,00		506,99		213,69	6,45	34,78		#DIV/0!	#DIV/0!	4225	0	2374
20/12/2017	0	551	1890	460,00	794,00	20,50	139,00	118,00	1041,39	253,46	437,49	11,30	76,59	65,02	Attention	4,109	8678	4224	4861

VOLUME SORTIE m ³ /j	mg/L						Kg/J						RENDEMENT EPURATOIRE						EH NOMI NAL	VOLUME NOMINA L ENTREE
	DCO	DBO5	MES	P	NK	NH4	DCO	DBO5	MES	P	NK	NH4	DCO	DBO5	MES	P	NK	NH4		
662	21		2	6,81	3,08		13,90	0,00	1,32	4,51	2,04	0,00	98%	#DIV/0!	99%	44%	97%	#DIV/0!	15000	2335
580	22	2,2	2	5,87	2,16	1,20	12,76	1,28	1,16	3,40	1,25	0,70	99%	100%	100%	69%	98%	99%	15000	2335
834	20		4,2	5,68	1,74		16,68	0,00	3,50	4,74	1,45	0,00	99%	#DIV/0!	100%	51%	98%	#DIV/0!	15000	2335
477	21	1,2	2	7,12	2,02	1,4	10,02	0,57	0,95	3,40	0,96	0,67	98%	100%	99%	50%	98%	99%	15000	2335
787	14		2	6,24	1,5		11,02	0,00	1,57	4,91	1,18	0,00	99%	#DIV/0!	100%	57%	99%	#DIV/0!	15000	2335
524	25	2,1	2	7,99	2,31	1	13,10	1,10	1,05	4,19	1,21	0,52	99%	100%	100%	76%	98%	99%	15000	2335
618	27		2	6,55	1,92		16,69	0,00	1,24	4,05	1,19	0,00	97%	#DIV/0!	100%	58%	99%	#DIV/0!	15000	2335
565	23	1,4	2	8,97	1,73	1	13,00	0,79	1,13	5,07	0,98	0,57	98%	100%	100%	44%	99%	99%	15000	2335
522	23		2	7,92	1,8		12,01	0,00	1,04	4,13	0,94	0,00	98%	#DIV/0!	100%	53%	99%	#DIV/0!	15000	2335
499	28	1,2	2	6,25	1,36	1	13,97	0,60	1,00	3,12	0,68	0,50	98%	100%	100%	57%	99%	99%	15000	2335
486	16		2	5,21	1,29		7,78	0,00	0,97	2,53	0,63	0,00	99%	#DIV/0!	100%	77%	99%	#DIV/0!	15000	2335
938	22	3,1	2,7	4,02	1,82	1	20,64	2,91	2,53	3,77	1,71	0,94	98%	99%	100%	67%	98%	99%	15000	2335
586	24		3,2	4,83	1,79		14,06	0,00	1,88	2,83	1,05	0,00	98%	#DIV/0!	99%	75%	99%	#DIV/0!	15000	2335
590	19	1,8	2	4,95	1,57	1	11,21	1,06	1,18	2,92	0,93	0,59	98%	100%	100%	46%	99%	99%	15000	2335
568	20		3,5	6,58	1,44		11,36	0,00	1,99	6,58	0,82	0,00	98%	#DIV/0!	99%	59%	99%	#DIV/0!	15000	2335
636	14	1,3	2	5,61	1,36	1,17	8,90	0,83	1,27	6,58	0,86	0,74	99%	100%	100%	54%	99%	99%	15000	2335
576	12		2	5,91	1,23		6,91	0,00	1,15	3,40	0,71	0,00	99%	#DIV/0!	100%	66%	99%	#DIV/0!	15000	2335
532	18	1	2	7,21	1,36	1	9,58	0,53	1,06	3,84	0,72	0,53	98%	100%	100%	48%	99%	99%	15000	2335
529	19		2	7,36	1,29	0	10,05	0,00	1,06	3,89	0,68	0,00	99%	#DIV/0!	100%	65%	99%	#DIV/0!	15000	2335
536	18	1,3	2	8,01	1,86	1	9,65	0,70	1,07	4,29	1,00	0,54	99%	100%	100%	54%	99%	99%	15000	2335
608	13		2	7,34	1,51		7,90	0,00	1,22	4,46	0,92	0,00	98%	#DIV/0!	99%	9%	98%	#DIV/0!	15000	2335
514	19	1	2	5,76	1,51	1	9,77	0,51	1,03	2,96	0,78	0,51	98%	100%	100%	44%	99%	99%	15000	2335
477	17		2	5,75	2		8,11	0,00	0,95	2,74	0,95	0,00	99%	#DIV/0!	100%	63%	98%	#DIV/0!	15000	2335
628	18	0,5	2	4,37	1,99	1	11,30	0,31	1,26	2,74	1,25	0,63	99%	100%	100%	79%	99%	99%	15000	2335

Annexe 8 : Indicateurs de performance

➤ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale :

DESCRIPTION		NOTATION	VALEUR 2017
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX		15 pts	15 pts
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...) et les points d'auto-surveillance du réseau.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux.	Oui → 5 pts Non → 0 pt	5 pts
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (calculée seulement si 15 points sont obtenus à la partie A)		30 pts	28 pts
VP.252 ³	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.253 ²	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	0 à 5 pts	90% → 4 pts
VP.254 ²	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique).	Oui / Non	Oui
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose. Les points du paramètre VP.255 sont acquis si le paramètre VP.252 est validé (→ Oui).	0 à 15 pts	90% → 14 pts
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (calculée seulement si 40 points sont obtenus aux parties A+B)		75 pts	58 pts
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie.	0 à 15 pts	80% → 13 pts
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage...).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	0 pt
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	5 pts
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...) pour chaque tronçon du réseau.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
TOTAL		120 pts	101/120

Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.253 :

50%≥VP.253 → 0 pt ; 60%≤VP.253<70% → 1 pt ; 70%≤VP.253<80% → 2 pts ; 80%≤VP.253<90% → 3 pts ; 90%≤VP.253<95% → 4 pts ; 95%≤VP.253 → 5 pts

Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.255 (les mêmes modalités sont appliquées pour le paramètre VP.256) :

50%>VP.255 → 0 pt ; 50%≤VP.255<60% → 10 pt ; 60%≤VP.255<70% → 11 pt ; 70%≤VP.255<80% → 12 pts ; 80%≤VP.255<90% → 13 pts ; 90%≤VP.255<95% → 14 pts ; 95%≤VP.255 → 15 pts

³ **Les 10 points du paramètre VP.252 sont acquis si les conditions suivantes sont remplies :**

- **Existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du Code de l'Environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, **pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux**, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP. 253)
- **La procédure de mise à jour** du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP. 254)

➤ **Indice de connaissance de rejet au milieu naturel:**

DESCRIPTION	NOTATION	VALEUR 2017
PARTIE A : ELEMENTS COMMUNS A TOUS LES TYPES DE RESEAUX	100 pts	90 pts
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).	Oui → 20 pts Non → 0 pt	15 pts
Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	Oui → 20 pts Non → 0 pt	15 pts
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	Oui → 30 pts Non → 0 pt	30 pts
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	10 pts
LES PARTIES B ET C SONT COMPTABILISEES SEULEMENT SI, AU MOINS, 80 POINTS SONT OBTENUS POUR LA PARTIE A		
PARTIE B : POUR LES SECTEURS EQUIPES EN RESEAUX SEPARATIFS OU PARTIELLEMENT SEPARATIFS	10 pts	0 pt
Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	0 pt
PARTIE C : POUR LES SECTEURS EQUIPES EN RESEAUX UNITAIRES OU MIXTES	10 pts	5 pts
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	Oui → 10 pts Non → 0 pt	5 pts
TOTAL	120 pts	95/120

Référence à N° du contrat : 641300/010059994
 rappeler Occupant :

Adresse du lieu desservi :

Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay
 Maison de l'Eau et de l'Assainissement
 PAE Monplaisir
 64800 BENEJACQ
 Tel : 05.59.61.11.82 - Fax : 05.59.61.48.48
 Mail : accueil.seapan@paysdenay.fr

Destinataire de la facture

Service Client :
 Lundi au Vendredi de 8h30 - 12h00 et
 de 13h30 - 17h00
 Service Astreinte : 05.59.61.11.82 (Tapez 2)
 le soir après 17h00 - Week-end et jours Fériés.

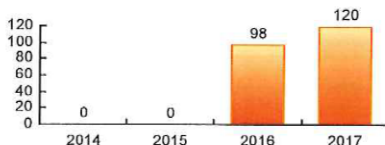
Message :

Sur cette facture : abonnement du 2ème semestre 2017 ainsi que votre consommation annuelle réelle (ou évaluée), déduction faite de la facture estimative le cas échéant.

Pour rappel, pour souscrire à la mensualisation ou au prélèvement n'hésitez pas à nous contacter.

A compter du 1er janvier 2018, les compétences eau et assainissement devraient être transférées à la Communauté de Communes du Pays de Nay. Cependant, il n'y aura aucun impact dans votre quotidien. La Maison de l'eau et de l'assainissement reste à votre service.

Historique de consommation



Facture réelle n° 2017-EA-00-14214 du 20/10/2017

Eau et Assainissement

Abonnement du 01/01/2017 au 31/12/2017

Période de consommation du 14/10/2016 au 22/09/2017

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau **120 m³**
 Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00367 €

	Montants
Abonnement	132,02
Consommation	440,83

Total de la facture **572,85**
Prélèvements et avances à déduire **-230,00**

Somme prélevée le 14/11/2017 **342,85 €**

Le montant sera prélevé sur le compte
 Domiciliation :

Emetteur : Syndicat Eau et Asst du Pays de Nay

Exercice : 2017/0

N° facture : 14214

Montant : 342,85 euros

Prélevé sur le compte
Domiciliation :

Date de prélèvement : 14/11/2017

Mandat de prélèvement SEPA :

ICS :

RUM :

BIC :

IBAN :

CECI EST UN TALON DE PRELEVEMENT

NE PAS REGLER

Facture réelle n° 2017-EA-00-14214 du 20/10/2017

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
5118030441001	E09IA473373A	015 mm	22/09/2017	R	950			1070	120
Consommation totale									120

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture	Tarif	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau				211,60	11,64	223,24
Abonnement Eau	2017	1 x 181 j	181 jours	36,50000	36,50	2,01 (5,50%) 38,51
Abonnement Eau	2017	1 x 184 j	184 jours	36,50000	36,50	2,01 (5,50%) 38,51
Redevance EAU	2017		120 m3	1,05000	126,00	6,93 (5,50%) 132,93
Redevance Préservation ressources	2017		120 m3	0,10500	12,60	0,69 (5,50%) 13,29
Collecte des eaux usées				251,60	25,16	276,76
Abonnement Assainissement	2017	1 x 181 j	181 jours	25,00000	25,00	2,50 (10,00%) 27,50
Abonnement Assainissement	2017	1 x 184 j	184 jours	25,00000	25,00	2,50 (10,00%) 27,50
Redevance Assainissement	2017		120 m3	1,68000	201,60	20,16 (10,00%) 221,76
Organismes publics				67,80	5,05	72,85
Redevance Pollution	2017		120 m3	0,32000	38,40	2,11 (5,50%) 40,51
Redevance Modernisation des Réseaux	2017		120 m3	0,24500	29,40	2,94 (10,00%) 32,34
Total de votre facture				531,00	41,85	572,85
Prélèvements et avances à déduire				-213,20	-16,80	-230,00
Montant total à payer				317,80	25,05	342,85

Prélèvements effectués	10/01/2017 : 23,00	-- 10/02/2017 : 23,00	-- 10/03/2017 : 23,00	-- 10/04/2017 : 23,00
	10/05/2017 : 23,00	-- 10/06/2017 : 23,00	-- 10/07/2017 : 23,00	-- 10/08/2017 : 23,00
	10/09/2017 : 23,00	-- 10/10/2017 : 23,00		

Commentaires

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales par M^r PEYCHOT-BACQUÉ, Président de la CCPN.

MODES DE PAIEMENT

- **En Prélèvement automatique à Échéance ou Mensuel** (pour régler les factures suivantes) : remplir le formulaire correspondant disponible au bureau du Service Eau et Assainissement ou le télécharger sur le site Internet www.seapan.fr.

- **Par Internet** : connectez-vous sur le site www.seapan.fr ou www.tlpi.budget.gouv.fr en renseignant les références suivantes :

Identifiant Collectivité : 020203

Référence : 2017-EA-00-14214

- **Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP)** : dater et signer le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifiez jamais le montant du TIP. Si la mention « JOIGNEZ UN RIB » figure dans la partie supérieure gauche du TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB, RIP, RICE ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, affranchie au tarif en vigueur. Votre règlement doit être libellé à l'ordre du Trésor Public. Ne modifiez jamais le montant du TIP. Joindre obligatoirement le valem TIP non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer. Ne joignez aucun autre document à votre règlement.

- **Par Virement** : sur le compte de la Trésorerie de Nay : FR57 3000 1006 2206 4900 0000 056/BIC: BDFEFRPPCT. Précisez dans la zone « Objet/Libellé » : « Eau - CCPN » puis le n° de la facture indiquée au recto.

- **En Numéraire** (dans la limite de 300€) : se présenter au guichet de la Trésorerie de Nay, 8 bis Cours Pasteur, BP 41, 64800 NAY, muni de votre facture. Horaires d'ouverture au public : Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h à 15h 30.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS

- Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur votre facture ou une réclamation à formuler, adressez-vous au SEAPAN dont les coordonnées et horaires d'ouverture figure au recto.

- En cas de difficultés de paiement de cette facture, vous devez vous adresser dans les meilleurs délais à la Trésorerie de Nay, 8 bis Cours Pasteur BP 41, 64800 NAY. Horaires d'ouverture au public : Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h à 15h 30.

VOIES DE RECOURS

Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant le Tribunal d'Instance (ou de Tribunal de Grande Instance, au-delà de 10000€).

